

PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE CHÂTILLON-COLIGNY ET SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON

LA BERGERIE D'EDMOND

BILAN DE LA CONCERTATION

Juin 2023





Sommaire

1	Pré	Présentation du projet de ferme agrivoltaïque	
	1.1	Les raisons et le contexte du projet	4
	1.2	Les porteurs du projet	5
	1.3	Le projet en bref	6
	1.4	Les installations du projet	6
2	Con	Concertation continue avec les parties prenantes du territoire	
	2.1	Concertation avec les services de l'Etat	10
	2.2	Concertation avec les collectivités locales	11
	2.3	Concertation avec les autres acteurs institutionnels ou économiques	13
	2.4	Concertation avec les autres parties prenantes	14
3	Bila	n de la concertation préalable volontaire de l'automne 2022	15
	3.1	L'organisation et le déroulement de la concertation préalable	15
	3.1.1	Une concertation préalable volontaire	15
	3.1.2	Les objectifs de la concertation	15
	3.1.3	Le déroulement et les modalités de la concertation préalable	15
	3.1.4	Les chiffres-clefs de la concertation préalable	22
	3.2	Synthèse de la concertation préalable et réponses du porteur de projet	23
	3.2.1	Une finalité partagée par les participants	23
	3.2.2	Des interrogations concernant l'intérêt et la faisabilité technique du projet	23
	3.2.3	Un modèle agricole porteur d'espoir	24
	3.2.4	La gestion de la ressource en eau, enjeu de territoire dans le contexte du dérèglement climatique	24
	3.2.5	L'intégration paysagère des installations, un chantier encore ouvert ?	25
4	Ens	eignements tirés de la concertation continue	26
	4.1	L'appréciation de la concertation	26
	4.2	Les enseignements sur le projet	26
	4.3	Le continuum de concertation	27
5	Anr	exes	28
	5.1	Délibération du Conseil Municipal de Châtillon-Coligny du 19 mars 2021	28
	5.2	Délibération du Conseil Municipal de St-Maurice-sur-Aveyron du 25 mars 2021	30
	5.3	Recommandations du Pôle ENR-H2 du Loiret sur le projet photovoltaïque 21/03/2022	32
	5.4	Doctrine de la CDPENAF du Loiret sur les installations photovoltaïques – 24/09/2019	35
	5.5	Sélection d'articles de presse sur le projet	38
	5.6	Compte-rendu de la permanence du 16 septembre 2022	41
	5.7	Compte-rendu de la visite de site du 17 septembre 2022	42
	5.8	Compte-rendu de la permanence et de la visite de site du 8 octobre 2022	45



Avant-propos

Soucieux de l'intégration du projet agrivoltaïque de « La Bergerie d'Edmond » dans son environnement naturel et humain, convaincus de la richesse de l'approche participative et attachés au libre exercice des droits à l'information et à la participation, les porteurs du projet ont fait le choix d'organiser une **concertation continue volontaire** sur le projet.

Cette concertation volontaire intervient en amont de la réalisation du projet, pendant sa phase d'élaboration et donc avant le dépôt des demandes d'autorisations. En sus de modalités de concertation continue avec les différents acteurs institutionnels et parties prenantes du territoire depuis février 2021, elle comporte un dispositif de concertation préalable volontaire d'un mois, à cheval sur septembre et octobre 2022, visant à associer l'ensemble des riverains à la conception du projet.

Les porteurs du projet ont eu à cœur de préparer et de mettre en œuvre un dispositif de concertation interactif et de proximité afin de présenter le projet et de recueillir les avis, questions et suggestions du public et de l'ensemble des parties prenantes du territoire.

GLHD a choisi l'Assistant Maître d'Ouvrage en concertation publique SYSTRA pour l'accompagner dans la conception, la mise en œuvre et l'animation du dispositif de concertation préalable et dans la rédaction du présent bilan. SYSTRA, dans son accompagnement, s'emploie à mettre en œuvre les principes de qualité et de transparence de l'information donnée, d'exhaustivité et de traçabilité des expressions des participants à la concertation. Ce travail a notamment consisté en :

- un accompagnement stratégique et méthodologique,
- la compilation des données relatives aux dispositifs d'information et d'expression déployés dans le cadre de la concertation du projet,
- l'analyse et la synthèse des avis et suggestions formulés par les participants.

Le présent bilan offre un support synthétique répertoriant l'ensemble des données publiques relatives à la concertation volontaire sur le projet agrivoltaïque de la Bergerie d'Edmond et comportant les enseignements des porteurs du projet à l'issue de l'intégralité de ces échanges avec le territoire.

Il rappelle notamment les caractéristiques du projet, les différentes modalités de concertation continue – dont le dispositif de concertation préalable volontaire – et les chiffres de la participation. Il présente également une **synthèse des interrogations**, **avis et suggestions** émis par le public au cours de la concertation préalable, accompagnés des éléments de réponse apportés par les porteurs du projet.

Sur la base de cette synthèse, les porteurs du projet formulent les enseignements qu'ils ont tirés de la concertation et précisent en conclusion les apports de celle-ci dans la conception du projet.



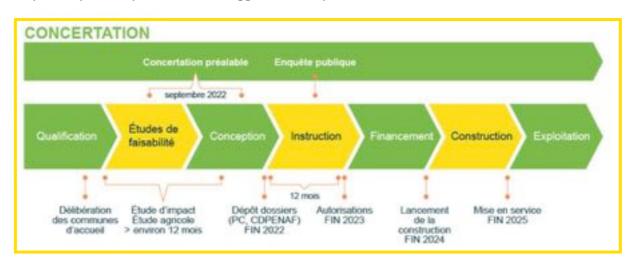
1 Présentation du projet de ferme agrivoltaïque

1.1 Les raisons et le contexte du projet

Le projet résulte de la volonté de sept agriculteurs de s'associer pour proposer un nouveau modèle de développement du territoire permettant de pérenniser sa vocation agricole tout en l'inscrivant dans la démarche de développement durable. Ainsi, la bergerie d'Edmond entend répondre à trois objectifs majeurs que sont :

- L'émergence d'un modèle d'agriculture alternatif. Face aux effets conjugués du changement climatique, de l'évolution des techniques culturales et des marchés mondiaux, les structures agricoles sont aujourd'hui affaiblies. Cette initiative représente donc une alternative innovante extrêmement pertinente car le revenu complémentaire obtenu par les agriculteurs grâce à la production d'électricité leur permettrait de réduire leur exposition aux grandes incertitudes économiques;
- La préservation et le soutien de la biodiversité. Les prairies accueillant les ovins ne nécessitent aucun intrant chimique de synthèse. L'orientation des parcelles vers l'élevage permet également d'augmenter la mise en herbe de ces zones et ainsi soutenir le développement de la biodiversité locale. L'implantation de haies est prévue en périphérie de certaines parcelles, afin de diversifier les habitats de la faune et de la flore.
- La transition énergétique. Fin 2021, la France comptait une puissance solaire installée sur le territoire national équivalente à un tiers de l'objectif fixé par l'Etat pour 2028 (13 gigawatts installés pour 35 gigawatts fixés par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie). Ce projet permettrait au territoire de contribuer à l'effort national.

Le calendrier opérationnel se découpe en plusieurs étapes détaillées dans le schéma ci-après. La phase de concertation se situe en amont de la conception du projet afin de prendre en compte les préoccupations et les suggestions du public dans sa définition.



Calendrier prévisionnel du projet



1.2 Les porteurs du projet

Le projet est porté par sept agriculteurs regroupés au sein de l'association « La Bergerie d'Edmond » :

- Gilles VAN KEMPEN,
- Henri et Louis Charles GANZIN,
- Philippe CHARAIX,
- Frédéric et Mathieu DUMEZ,
- Samuel MARGUERITE.

Ils placent au cœur de leur projet, le souhait de diversifier leurs activités vers une agriculture éco-responsable et sociétale associée à une production d'énergie renouvelable, en vue de constituer un patrimoine durable en vue de la transmission de leurs activités.

Les agriculteurs sont accompagnés par **l'entreprise GLHD**, maître d'ouvrage aménageur du projet énergétique.



L'équipe du projet au complet



1.3 Le projet en bref

La Bergerie d'Edmond est un **projet mutualisé d'agrivoltaïsme**. Il s'agit de coupler une production agricole et une production d'électricité avec des installations photovoltaïques.

Le projet, envisagé sur 111 ha de terres agricoles sur les communes de Châtillon-Coligny (72 ha) et Saint-Maurice-sur-Aveyron (39 ha), prévoit l'installation :

- D'un cheptel de 800 brebis, divisé en lot sur les différentes zones du projet, et de sa bergerie (un espace de 700 m² situé sur la parcelle C2, à proximité de l'étang Loison, cf. Figure 2, en annexe de ce bilan)
- De systèmes de production d'électricité à base de panneaux photovoltaïques sur environ 35% de la surface et dont la production sera équivalente à la consommation de 17 500 foyers¹.

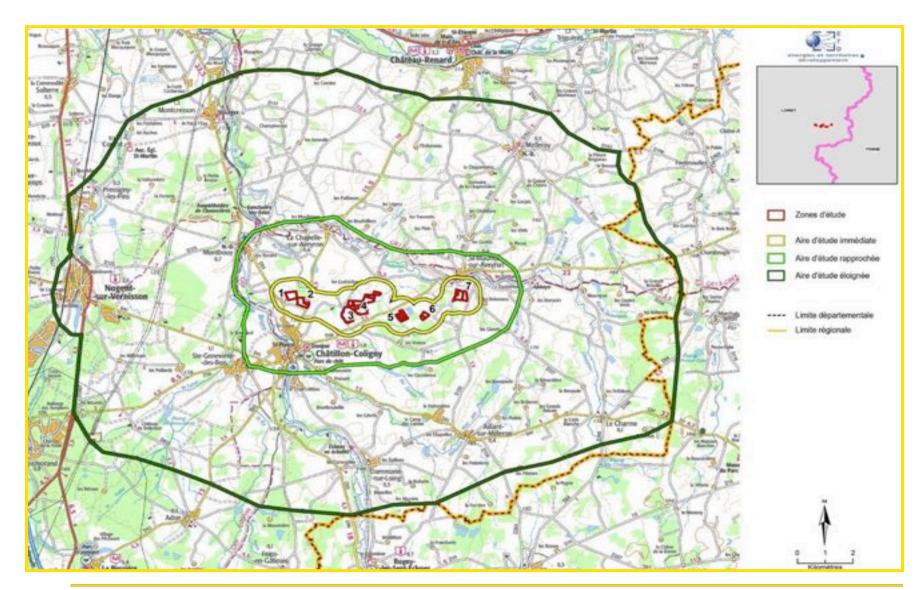
La production ovine alimentera le marché de la viande local et national, avec une réflexion pour mettre en place de la vente directe. La production d'électricité favorisera l'indépendance énergétique durable du territoire. Le montant total de l'investissement est estimé à 35 M€.

1.4 Les installations du projet

Les installations agricoles

Le projet agricole repose sur la **technique du pâturage tournant dynamique**, qui consiste à assurer la rotation d'une partie du troupeau sur chacun des îlots du projet afin de nourrir les ovins avec de l'herbe fraîche tout en entretenant le terrain de manière régulière. Chaque jour, les enclos ceints par des clôtures mobiles (protection contre les prédateurs) seront légèrement déplacés vers une zone de pâturage fraîche. Outre les dispositifs mobiles, le projet dispose d'une installation fixe, la bergerie, munie d'un espace de stockage. La bergerie serait située à proximité de la plus grande zone du projet (voir figure ci-après).

¹ Pour comparaison, la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais comptait 12 000 foyers en 2019.



Aires d'étude du projet d'agrivoltaïsme (les aires pressenties pour accueillir le projet sont encadrées en rouge)

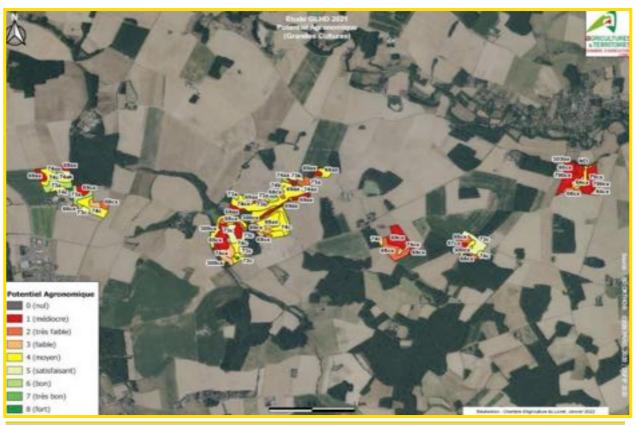


Un complément de fourrage sera nécessaire pour le troupeau. La ressource est déjà disponible sur place puisque deux parcelles du projet bénéficient d'une meilleure qualité pédologique. Il est prévu de **mutualiser les outils agricoles** nécessaires à l'exploitation au sein de la CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) du RONCEAU.

Les installations photovoltaïques

La part de la surface agricole concernée par l'activité agrivoltaïque représente 11 % de l'ensemble des surfaces des exploitations concernées. Le choix des parcelles a été fait afin de revaloriser des terres de mauvaise qualité, dont une partie est d'ailleurs en jachère depuis plusieurs années. L'étude de la Chambre d'Agriculture permet d'orienter le choix des parcelles pour s'assurer de la pérennité du projet agricole.

Les terres sélectionnées sont les moins productives si elles étaient exploitées en grandes cultures. Ce sont aussi celles qui permettent d'atteindre la surface suffisante à l'installation d'un élevage ovin, comme le montre la cartographie disponible en réalisée à partir des données de la Chambre d'Agriculture du Loiret.



Potentiel agronomique des parcelles identifiées dans le cadre du projet



Le déploiement des équipements photovoltaïques a été conçu selon l'élevage ovin (cf. Figure ci-après) :

- Les structures sont fixes (orientation plein sud) et monopieu, ce qui permet de faciliter l'entretien et de limiter l'emprise au sol ;
- Les tables photovoltaïques sont écartées de 6 m pour laisser passer les engins de semis et de fauche ;
- Un réseau d'eau permet l'abreuvement sur toutes les parcelles ;
- L'inclinaison des panneaux et leur hauteur permettent d'abriter les moutons et de réaliser les agnelages en extérieur ;
- Les panneaux ombragent le sol, ce qui permet d'étaler la pousse d'herbe dans le temps et de réduire l'exposition à des phénomènes climatiques extrêmes (sécheresse, canicule, ...).

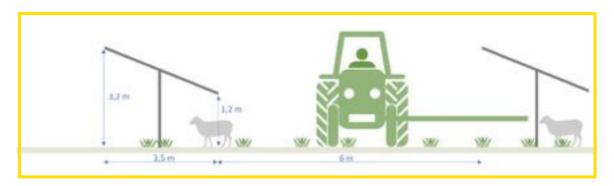


Schéma de la disposition des supports de panneaux photovoltaïques

Le raccordement électrique

Il est envisagé de raccorder la centrale photovoltaïque au poste de raccordement le plus proche, à Nogent-sur-Vernisson. Le tracé des câbles souterrains nécessaires au raccordement sera défini par RTE (Réseau de Transport d'Electricité).



2 Concertation continue avec les parties prenantes du territoire

Cette section vise à faire état de tous les échanges tenus en dehors de la période de concertation préalable et participant, de fait, à la concertation continue avec le territoire.

Depuis 2021 et le lancement du projet, les porteurs du projet se sont efforcés d'associer l'ensemble des acteurs du territoire au projet en les informant régulièrement des avancées du projet. Cette démarche de concertation « continue » a permis d'enrichir substantiellement le projet et a ouvert la voie à l'organisation d'une concertation préalable ouverte et sereine.

2.1 Concertation avec les services de l'Etat

Les porteurs du projet ont souhaité, en amont des procédures administratives, recueillir les avis des principaux services concernés et identifier les points de vigilance et contraintes à prendre en compte pour l'élaboration du projet.

Ils ont ainsi pu bénéficier de l'expertise du **Pôle Projets Energies Renouvelables et Hydrogène du Loiret (EnR-H2)**, composé de représentants de :

- La Direction Régionale à l'Environnement, à l'Aménagement et au Logement (DREAL),
- La Direction Départementale des Territoires (DDT) du Loiret,
- L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) du Loiret.

Un représentant de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais était également présent lors de la première réunion du Pôle, organisée le 21 mars 2022 et a confirmé auprès des services de l'Etat que la collectivité était bien au courant du projet et qu'elle ne s'y était pas opposée.

Le Pôle est revenu sur les différents volets du projet et a partagé plusieurs éléments d'ordres technique, juridique et administratif sur les thématiques suivantes :

- Urbanisme (compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme PLU) ;
- Projet agricole (Etude Préalable Agricole auprès de la CDPENAF);
- Biodiversité;
- Zones humides ;
- Paysage et patrimoine ;
- Effets cumulés (autres projets du territoire);
- Sécurité;
- Raccordement;
- Communication locale.



Les échanges avec les **représentants du SDIS** ont permis d'identifier une liste de prescriptions qui ont été prises en compte dans le plan masse de l'installation photovoltaïque (espacement des panneaux, présence de pistes périphériques...)

Les échanges avec **l'Architecte UDAP** ont donné lieu à plusieurs recommandations de sa part :

- S'assurer que les haies soient composées de plusieurs essences et ne soient pas rectilignes afin de leur donner un caractère naturel ;
- Être vigilant sur le cône de co-visibilité de l'église de Saint-Maurice-sur-Aveyron. La haie en ceinture de l'îlot du lieu-dit « Les Brûlés » pourrait contenir des arbres de haut jet pour limiter la visibilité et le tracé des haies doit être travaillé dans l'objectif de lui donner un côté bocager (présence de « boursouflures » dans la haie, par exemple).

Une nouvelle réunion avec le Pôle EnR-H2 a eu lieu le 2 juin 2023, lors de laquelle :

- Le suivi des orientations du projet données lors de la précédente réunion a été constaté par les membres du pôle ;
- De nouvelles précisions ont été demandées par les membres du pôle sur le projet agricole et son développement lors des premières années d'installation ;
- La correspondance du projet avec la Doctrine du Loiret a été présentée par les porteurs du projet.

2.2 Concertation avec les collectivités locales

Plusieurs rencontres ont été réalisées avec des représentants des collectivités locales concernées afin de leur présenter les premières ébauches du projet et d'anticiper les besoins du territoire en amont de la conception du projet.

Une **première présentation** a été animée par quatre des agriculteurs à l'origine du projet auprès du Conseil Municipal des deux communes concernées en 2021 :

- de Châtillon-Coligny le 19 février 2021
- de Saint-Maurice sur-Aveyron le 15 mars 2021;

Les porteurs du projet ont pu présenter leurs parcours respectifs ainsi que la genèse du projet et rappeler le principe de l'agrivoltaïsme avant de partager les premières conclusions des études de pré-faisabilité (gisement solaire, raccordement électrique, servitudes environnementales).

Une première ébauche du modèle agricole, au cœur du projet, a pu être discutée avec les élus, ainsi qu'un calendrier prévisionnel.

Le Conseil Municipal de Châtillon-Coligny a d'ailleurs décidé (cf. délibération en annexe), lors de sa séance du 19 mars 2021, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

 De donner un avis favorable et son soutien sur la poursuite de l'étude du projet sur son territoire,



- D'autoriser Monsieur le Maire à apporter l'aide technique et politique de la collectivité aux agriculteurs et à la société GLHD pour mener à bien son projet,
- D'autoriser, si nécessaire, Monsieur le Maire à demander à la communauté de communes la mise en compatibilité du document d'urbanisme avec le projet, sous réserve des obligations administratives et règles d'urbanisme supra-communautaires en vigueur.

Le Conseil Municipal de Saint-Maurice-sur-Aveyron s'est également prononcé favorablement au projet, lors de sa séance du 25 mars 2021 (cf. délibération en annexe), et à l'unanimité de ses membres. Il a ainsi décidé de :

- [donner] un avis favorable et son soutien sur la poursuite de l'étude du projet sur son territoire,
- [autoriser] Monsieur le Maire à apporter l'aide technique et politique de la collectivité aux agriculteurs et à la société GLHD pour mener à bien ce projet.

À la suite de ces échanges, et en amont de la concertation préalable, les maires des deux communes concernées par le projet ont chacun accordé un entretien d'environ une heure aux consultants de SYSTRA accrédités par les porteurs du projet :

- Monsieur Florent DEWILDE, Maire de la commune de Châtillon-Coligny, le 1^{er} mars 2022;
- Monsieur Wondwossen KASSA, Maire de la commune de Saint-Maurice-sur-Aveyron, le 3 mars 2022

Les élus se sont exprimés sur leur vision du projet ainsi que sur les modalités de bonne intégration dans le territoire. Ils ont également partagé plusieurs points d'attention, comme l'inscription du projet dans une démarche de proximité, l'amélioration des synergies du projet avec le territoire, et la bonne diffusion de l'information aux habitants des communes.

Les porteurs du projet se sont appuyés sur ces échanges menés par SYSTRA pour définir les modalités de la concertation.



2.3 Concertation avec les autres acteurs institutionnels ou économiques

Les porteurs du projet se sont rapprochés de plusieurs acteurs institutionnels issus du monde de l'agriculture afin de bénéficier de leur retour d'expérience et d'enrichir le projet et la concertation préalable de l'automne 2022.

Patrick LANGLOIS, Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) du Loiret et Dominique ROY, Président du Groupement de Développement Agricole (GDA) local, ont chacun accordé en février 2022 un entretien aux consultants de SYSTRA accrédités par les porteurs du projet.

Ils se sont principalement exprimés sur le projet agricole et ont formulé de nombreux points de vigilance et conseils afin d'améliorer l'apport du projet pour le territoire. Ils se sont également prononcés en faveur d'une concertation large associant notamment les habitants du territoire.

Plusieurs échanges avec des **membres de la CDPENAF** (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) du Loiret ont également eu lieu :

- Présidente du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais : Monique BEVIERE. Celle-ci a indiqué sa volonté que le plus d'acteurs possibles soient informés de ce projet
- Représentant d'Orléans Métropole : Laurent BAUDE, vice-président en charge de l'agriculture urbaine et périurbaine
- Le représentant de la Confédération Paysanne du Loiret : Jean-Louis DUDIOT
- Représentant de l'ADEAR (Association pour le développement de l'emploi agricole et rural) du Loiret : Claude LECLERC

Ces rendez-vous ont permis de présenter le collectif et le projet agricole, d'aborder les enjeux d'intégration du projet dans son territoire et de démontrer le respect de la doctrine du Loiret sur le photovoltaïque au sol.



2.4 Concertation avec les autres parties prenantes

Les porteurs du projet ont également souhaité rencontrer les riverains situés à proximité des parcelles étudiées en amont de la concertation préalable volontaire afin de leur présenter le projet, de recueillir leurs avis et conseils et de répondre à leurs questions.

Une rencontre au porte-à-porte a ainsi été organisée par les agriculteurs porteurs du projet. **Une dizaine de foyers riverains du projet** a été rencontrée dans le cadre du porte-à-porte réalisé par les agriculteurs porteurs du projet.

A l'issue de ces échanges, et pour donner suite à une demande particulière, les porteurs du projet ont décidé de modifier le plan masse des installations photovoltaïques pour laisser une zone tampon d'un hectare, vierge de panneaux, à proximité directe des riverains.



3 Bilan de la concertation préalable volontaire de l'automne 2022

3.1 L'organisation et le déroulement de la concertation préalable

Du 16 septembre au 16 octobre 2022, le projet d'exploitation agrivoltaïque de La Bergerie d'Edmond a fait l'objet d'une **concertation préalable**, au cours de laquelle chacun était invité à s'informer et s'exprimer sur le projet. Cette concertation volontaire était ouverte à tous et en premier lieu aux habitants et riverains des communes directement concernées — Châtillon-Coligny et Saint-Maurice-sur-Aveyron — et aux acteurs du territoire (élus des collectivités, acteurs économiques, associations, etc.).

3.1.1 Une concertation préalable volontaire

La concertation préalable est une procédure organisée en amont d'un projet susceptible d'avoir un impact sur l'environnement, le cadre de vie ou l'activité économique d'un territoire.

Du fait du montant de l'investissement et de ses caractéristiques, le projet n'a pas fait l'objet d'une saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), l'autorité indépendante garante du droit à l'information et à la participation du public sur l'élaboration des projets et des politiques publiques ayant un impact sur l'environnement.

Toutefois les porteurs du projet se sont appliqués à permettre à chacun de s'informer, de poser des questions, de faire des suggestions, de débattre sur les raisons, les caractéristiques du projet et ses impacts.

3.1.2 Les objectifs de la concertation

La concertation avait pour objectifs :

- D'informer le public sur la nature du projet ;
- De recueillir les avis et observations et répondre aux interrogations du public sur toutes les thématiques liées au projet ;
- De favoriser l'intégration du projet dans le territoire.

3.1.3 Le déroulement et les modalités de la concertation préalable

Les dispositifs d'information de la concertation préalable

Une communication préalable concernant le déroulement de la concertation a été mise en place pour permettre à chacun de s'informer et de s'exprimer sur le projet au cours de la concertation. Ainsi, un dispositif d'annonce et d'information a été déployé sur les communes de Châtillon-Coligny et Saint-Maurice-sur-Aveyron.



Les affiches d'information

Plusieurs affiches ont été disposées dans les principaux commerces locaux ainsi que sur l'affichage municipal des communes concernées. Les affiches rappelaient notamment les chiffres-clefs du projet, les différents événements prévus dans le cadre de la concertation ainsi que les moyens d'expression du public (sur les registres papier, par mail ou sur le site internet).

Invitation aux rencontres publiques

Projet de ferme agrivoltaïque en Gâtinais-Puisaye (Chatilion-Coligny et Saint-Maurice-sur-Aveyron)





LES RENCONTRES EN QUELQUES DATES

Vendredi 16 septembre 9h-12h Permanence au foyer socio-culturel de Châtillon-Coligny

Samedi 17 septembre 10h-12h Balade découverte sur le site RDV route de Bonnière ChâtiBon-Coligny

Samedi 8 octobre 9h-12h Permanence au lieu-dit La Villeneuve à Saint-Maurice-sur-Aveyron

> Samedi B octobre 15h-17h Balade découverte sur le site RDV lieu-dit La Villeneuve Saint-Maurice-sur-Aveyron

LE PROJET ACTUEL EN QUELQUES CHIFFRES

- Agriculteurs associés : 7
- Surface au sol des prairies : 111
 hectares
- Surface au sol de panneaux photovoltalques: 39 hectares réports sur les 111 hoctares du projet
- Elevage: 800 brebis
- Production d'électricité prévisionnelle annuelle équivalente à la consommation de 17 500 foyers (couvrant la consommation totale de la population de la communauté de communes Canaux et forêts)
- Coût du projet : 34 M€

Pour exprimer votre avis

Par email à : contact@labergeriededmond.fr

Sur le site internet : www.bergerie-edmond.fr

Sur les registres papiers disponibles en mairies de
Châtillon-Coligny et Saint-Maurice-sur-Aveyron, à partir
du 16 septembre

Affiche de la concertation



Le site internet dédié à la concertation

Ouvert le 12 septembre 2022, le site internet (https://www.bergerie-edmond.fr/) a été conçu pour être un portail d'information sur le projet et sur la démarche de concertation, un outil de mobilisation des publics pour les différentes rencontres, un outil de participation et contribution du public et un outil de traçabilité des échanges tout au long de la concertation. Outre les informations sur le projet d'agrivoltaïsme et la concertation volontaire, le site rassemble tous les documents utiles à la concertation, produits avant, pendant ou à la suite de celle-ci. L'actualité du projet, son calendrier, les présentations et les comptes-rendus des rendez-vous de la concertation y ont été mis en ligne au fil de la concertation.



Vues de la page d'accueil du site internet et de la page dédiée à la présentation de la concertation préalable



Les documents supports de la concertation





Une <u>lettre d'information</u> de 4 pages a été publiée le 12 septembre sur le site internet dédié. Il s'agit du document support de la concertation présentant l'ensemble des informations utiles à la concertation sur le projet.

Elle rappelle notamment la nature du projet et l'ambition de ses porteurs. Elle invite en outre le public à participer à la concertation volontaire et à poser ses questions auprès des représentants du projet.

La lettre d'information a également été remise en mains propres le 12 septembre 2022 aux riverains les plus proches des parcelles pressenties pour le projet et lors des évènements de la concertation : permanences et visites de site.

Extrait de la première lettre d'information publiée en septembre 2022

Un <u>communiqué de presse</u> a également été publié en amont de la concertation, le 5 septembre 2022. Il rappelle les principaux éléments du projet, le principe de la concertation et la date et le lieu des événements organisés dans ce cadre.

Une <u>synthèse des études</u> préalables du projet a également été publiée sur le site de la concertation. Le document regroupe notamment des extraits de l'étude du potentiel agronomique de la zone, d'une étude paysagère et des éléments de l'étude faune-flore.

La couverture médiatique du projet

Cinq articles sont revenus sur le projet ou sur la concertation préalable associée, dans la presse locale, régionale et sur internet (La République du Centre, Le Journal de Gien, etc.), ce qui traduit un réel intérêt du territoire pour le projet. En guise d'illustration, plusieurs de ces articles sont accessibles en annexe du présent document.

Par ailleurs, tous les journalistes de la presse locale étaient présents lors de la première permanence du 16 septembre 2022, et l'un d'entre eux a assisté à la 1^{ère} visite de site du 17 septembre 2022.



Les dispositifs d'expression de la concertation préalable

Au-delà de l'information sur le projet, d'autres dispositifs ont été déployés pour permettre au public de demander des informations complémentaires, donner un avis, faire des suggestions et recevoir une réponse de la part des porteurs du projet.

L'espace d'expression du site internet

Le site internet comportait un espace dédié à l'expression du public, leur permettant de déposer avis, contributions ou de poser une question pendant toute la durée de la concertation.



Aucune expression n'a été déposée directement sur le site de la concertation préalable.

Afin de partager le plus largement possible les éléments de discussion du public, il a été décidé de publier les questions et avis exprimés à l'occasion des rencontres de la concertation préalable, accompagnés d'une réponse de la part des porteurs du projet.

Extrait du module d'expression du site internet

Les registres papier déposés en mairie

Un registre papier a été déposé pour la durée de la concertation dans chacune des mairies de Châtillon-Coligny et de Saint-Maurice-sur-Aveyron afin de donner l'occasion de s'exprimer dans des espaces de proximité. Ils ont été relevés de manière hebdomadaire sur tout le temps de la concertation et n'ont donné lieu à **aucune expression de la part du public**.



Les rendez-vous de la concertation préalable

Les comptes-rendus des rencontres sont disponibles sur le site internet de la concertation, dans la rubrique Les documents de la concertation (https://www.bergerie-edmond.fr/les-documents-de-la-concertation).

Entre le 16 septembre et le 16 octobre 2022, la concertation a donné lieu à 4 évènements mêlant divers formats de rencontres :

Permanence dans la mairie de Châtillon-Coligny	Vendredi 16 septembre 2022 De 9h à 12h
Visite de terrain à Châtillon-Coligny	Samedi 17 septembre 2022 De 9h30 à 12h
Permanence à <i>La Villeneuve</i> (Saint-Maurice-sur-Aveyron)	Samedi 8 octobre 2022 de 9h à 12h
Visite de site à <i>La Villeneuve</i>	Samedi 8 octobre 2022 Après-midi

Permanences dans la mairie de Châtillon-Coligny et au lieu-dit La Villeneuve

Deux permanences ont été tenues, l'une au sein de la mairie de Châtillon-Coligny, l'autre au lieu-dit de *la Villeneuve*, sur la commune de Saint-Maurice-sur-Aveyron. A ces occasions, plusieurs agriculteurs, membres de l'association La Bergerie d'Edmond, étaient présents pour accueillir les visiteurs et leur présenter le projet.

Environ 20 personnes sont venues rencontrer les porteurs du projet dans le cadre des permanences, dont plusieurs journalistes et élus locaux ainsi que des riverains des communes.



La permanence tenue le 16 septembre 2022 dans la mairie de Châtillon-Coligny



Visites de terrain commentées par les porteurs du projet

Les porteurs du projet ont souhaité organiser deux visites des parcelles concernées par le projet, l'une à proximité de l'étang Loison, l'autre dans les alentours du lieu-dit de *La Villeneuve*, afin de permettre à l'ensemble des publics de découvrir la nature du projet et des installations envisagées.

Environ 35 participants au total se sont rendus à ces deux événements.



Au départ de la visite de terrain du 17 septembre, à Châtillon-Coligny



Au départ de la visite de terrain du 8 octobre, à Saint-Maurice-sur-Aveyron



3.1.4 Les chiffres-clefs de la concertation préalable

Si la participation aux rencontres publiques de la concertation semble limitée du point de vue numérique, celles-ci ont donné lieu à des échanges riches et interactifs. Le dispositif de concertation, a donc permis de privilégier un contact de proximité avec les habitants du territoire.

- L'ensemble des pages du site internet a donné lieu à 784 visites de **117 utilisateurs** différents.
- Les 4 rencontres publiques ont rassemblé près de 60 participants au total.



Découverte des futurs portants des panneaux photovoltaïques lors de la visite guidée du 17 septembre



3.2 Synthèse de la concertation préalable et réponses du porteur de projet

3.2.1 Une finalité partagée par les participants

Les participants de la concertation ont globalement réservé un accueil favorable au projet et à la démarche. A travers les visites de terrain, les participants ont pu découvrir la race de moutons sélectionnée pour l'élevage et se représenter les installations photovoltaïques à partir de maquettes grandeur nature disposées dans un champ (cf. illustration ci-avant).

L'opportunité du projet n'a pas été remise en cause par les participants dans leurs interventions, ce qui reflète la curiosité dont ils ont fait montre vis-à-vis du modèle agricole proposé par les porteurs du projet. Par ailleurs, l'objectif parallèle consistant à produire localement de l'électricité propre a semblé intéresser les participants, résonnant particulièrement avec le concept de « souveraineté énergétique ».

Pour preuve de cet intérêt marqué, un berger de Beaulieu-sur-Loire s'est positionné auprès des porteurs du projet pour obtenir un retour d'expérience et participer ultérieurement à une démarche analogue.

3.2.2 Des interrogations concernant l'intérêt et la faisabilité technique du projet

Si les expressions recueillies dans le cadre de la concertation préalable ne remettent pas en cause le projet en lui-même, plusieurs questions émergent quant à la viabilité du modèle proposé, notamment d'un point de vue technique.

La plupart des interrogations du public concernaient la question de l'électricité. Il a notamment été demandé quelles synergies existaient entre production d'électricité et activité agricole. Il a été également demandé que soient précisées les caractéristiques des panneaux, leur origine et les risques pesant sur l'installation photovoltaïque. La question relative à l'origine des panneaux photovoltaïques montre notamment la préoccupation des participants quant à la dépendance industrielle qui sous-tend l'ambition de « souveraineté énergétique ».

Une autre question a porté sur **l'éventuel stockage de l'électricité**, perçu par les participants comme l'une des pistes pour réaliser une transition énergétique.

Réponses des porteurs du projet

A la question relative aux **synergies du projet agrivoltaïque**, les porteurs du projet ont rappelé que :

- les moutons entretiennent le terrain, ce qui facilite, à moindre coût, l'accès des équipes de maintenance aux installations,
- les moutons bénéficient de l'ombre portée des panneaux.



Les porteurs du projet ont confirmé le caractère fixe des panneaux et leur disposition en rangées écartées, pour le confort des bêtes et pour faciliter les mouvements des engins agricoles. Il a été précisé que, si les supports des panneaux photovoltaïques sont dimensionnés pour résister aux bourrasques et intempéries, la grêle pouvait endommager fortement les cellules photovoltaïques et diminuer leur rendement.

Concernant **l'origine des panneaux**, les porteurs du projet rappellent qu'il n'existe pas de fournisseur européen de panneaux photovoltaïques suffisamment important pour équiper les installations envisagées. L'approvisionnement est donc pour le moment tourné vers des producteurs asiatiques.

Cependant, les commandes des panneaux photovoltaïques pour la construction du projet agrivoltaïque de la Bergerie d'Edmond se feront dans plusieurs années et il est possible qu'à cette date, des usines de fabrication soient en fonctionnement en France ou en Europe. Dans ce cas, ces pistes d'approvisionnement seraient évidemment étudiées.

Aucun dispositif de stockage de l'électricité n'est envisagé à ce jour.

3.2.3 Un modèle agricole porteur d'espoir

Outre la viabilité technique du projet, les participants ont souhaité obtenir davantage de détails sur le modèle d'élevage proposé. Ont notamment été soulevées :

- la question du prix de la viande produite,
- la possibilité de travailler sur des circuits courts,
- les solutions envisagées pour démarquer le produit.

Ces interventions traduisent d'une part **l'attachement des habitants du territoire aux activités agricoles et d'élevage** et, d'autre part, leur espoir de voir émerger un modèle qui valorise « à sa juste valeur » le travail des agriculteurs et éleveurs.

Réponses des porteurs du projet

Le futur éleveur a dit ne pas envisager le classement BIO de l'exploitation, mais se diriger vers une agriculture « raisonnée », bénéfique pour le cheptel et la biodiversité locale.

Les circuits courts pourraient se développer en fonction de la demande du territoire, mais les porteurs du projet sont prêts à soutenir une telle démarche, si l'opportunité se présentait.

3.2.4 La gestion de la ressource en eau, enjeu de territoire dans le contexte du dérèglement climatique

Un participant s'est interrogé sur les modalités de récupération de l'eau au vu des besoins de l'activité agricole. Quoique faisant l'objet d'une unique expression, la **préoccupation vis-à-vis de la ressource hydrique** fait écho à la perturbation du cycle de l'eau par le dérèglement climatique, et aux moyens d'en mitiger les effets.



Réponses des porteurs du projet

Les porteurs du projet ont indiqué ne pas envisager l'installation de dispositifs de récupération d'eau. Ils estiment que cela permettra le développement maximal des prés, au bénéfice du troupeau.

3.2.5 L'intégration paysagère des installations, un chantier encore ouvert?

Quelques participants

Les avis exprimés semblent favorables à la répartition du projet en plusieurs parcelles de taille modérée, pour deux raisons :

- diversifier les typologies de sols et donc de l'herbage (humidité, ensoleillement, richesse du sol);
- éviter les effets paysagers « de masse ».

Si aucune suggestion précise n'a été exprimée sur l'intégration paysagère des parcelles, la perspective de participer à un atelier spécifique a réjoui les participants. Les avis exprimés semblent favorables à la répartition du projet en plusieurs parcelles de taille modérée, afin de limiter les effets « de masse » paysagère.

Réponses des porteurs du projet

Les porteurs du projet renouvellent leur volonté d'associer les riverains à la conception paysagère (choix du positionnement des haies, choix des essences).



4 Enseignements tirés de la concertation continue

Compte-tenu des observations et suggestions émises tout au long de la concertation continue, synthétisées dans le présent rapport, les porteurs du projet tirent les enseignements suivants, qui fondent les suites qu'ils entendent donner au projet.

4.1 L'appréciation de la concertation

Dès le lancement de la co-construction du projet avec les parties prenantes institutionnelles et techniques, GLHD et l'Association La Bergerie d'Edmond ont souhaité exprimer leur volonté de Faire Ensemble dans un dialogue qu'ils ont voulu transparent et sincère. Cette posture a été rapidement transmise au grand public dans la démarche de concertation préalable volontaire engagée.

Le collectif, fin connaisseur de son environnement, a su anticiper les points éventuels de blocage, notamment au sujet de l'insertion paysagère. Aussi, lors des évènements organisés, les questionnements du public ont plutôt été axés sur des sujets techniques.

4.2 Les enseignements sur le projet

L'enseignement principal de cette phase d'information et de participation : l'agrivoltaïsme, en tant que solution innovante et récente, nécessite d'être bien expliquée au public qui n'hésite pas à poser des questions techniques ou environnementales très précises : quelle est la technologie utilisée et la hauteur maximale des panneaux, quelles seront les cultures sous les panneaux, ces panneaux sont-ils recyclables ? etc.

Les échanges tout au long du projet ont permis d'apporter des améliorations au projet, comme cela est indiqué au chapitre 2 : modification du plan masse des installations selon les quelques demandes des riverains à proximité directe du projet, adaptations paysagères selon les recommandations de l'Udap.

Cette dynamique active de co-construction s'explique par l'opportunité du projet La Bergerie d'Edmond en tant que solution innovante et adaptée à une situation très particulière : un projet mutualisé de production agricole et solaire, porté par un collectif de 7 agriculteurs et éleveurs ayant décidé d'étudier la possibilité de changer de pratiques pour répondre à un important besoin : pérenniser leurs exploitations en développant la diversification de production et ramener l'élevage sur les terres où le système céréalier est en déperdition.

La perspective de revenus complémentaires issus de la production d'énergie verte et garantis pendant 40 ans, est importante pour financer les investissements nécessaires à la réalisation du projet de La Bergerie d'Edmond. Il s'agit en effet de mettre en place un élevage ovin pour limiter les intrants chimiques, permettre de nourrir les terres via la matière organique issue de l'élevage ovin, de redévelopper la filière à l'échelle du territoire, grâce au partenariat avec l'abattoir de Migennes.



Il y a une prise de conscience commune : il est aujourd'hui possible de développer des nouveaux modes d'exploitation compatibles avec les objectifs de créer une nouvelle biodiversité et de participer à la lutte contre le changement et les aléas climatiques. Le projet de La Bergerie d'Edmond est interprété par le public comme un projet d'autant plus évident qu'il participe à éviter des impacts importants (zéro artificialisation, zéro déforestation) et à contribuer à des bénéfices fortement attendus aujourd'hui par les citoyens.

Cette phase de concertation a sans doute ouvert le débat autour d'un nouveau modèle agricole dynamique, ayant pour objectif l'installation, le renouvellement et la transmission aux prochaines générations d'exploitations agroécologiques. Le dialogue avec les différents publics a permis de les associer à cette réflexion de l'évolution du rôle de l'agriculteur dans toutes les formes de transition, économique, environnementale, énergétique et sociale.

De manière générale, il est clair que l'agrivoltaïsme ouvre des opportunités à une profession en quête d'un modèle favorable au développement de systèmes agricoles vertueux et lui permettant de continuer à travailler, cultiver, élever, vivre. Sans artificialisation ni déforestation, l'agrivoltaïque représente une solution tout à coup accessible aux exploitants leur permettant de concilier objectifs de haute qualité environnementale et objectifs économiques de compétitivité.

Aux yeux du public, La Bergerie d'Edmond réunit toutes les conditions nécessaires à la mise en œuvre de cette agriculture raisonnée, espérée pour les 40 prochaines années. Un virage qui ouvre un nouvel horizon attractif : le collectif s'engage à poursuivre le projet pour relever les défis de la transformation agricole pour les prochaines générations.

4.3 Le continuum de concertation

Tout au long de la démarche de concertation, GLHD était fier d'accompagner un collectif de citoyens exploitants dans ces sujets importants et structurants pour la France de demain.

La phase de concertation préalable volontaire a été officiellement clôturée en octobre 2022. Cependant, l'ensemble de l'information reste accessible et sera mise à jour au fil du temps sur le site internet du projet : www.bergerie-edmond.fr

Un continuum de concertation est proposé à toutes les parties prenantes pour partager des contributions, avis et commentaires supplémentaires. Pour cela, les porteurs du projet maintiennent les canaux d'échanges et de participation via la messagerie de contact du site internet.

Nous restons à votre disposition pour toute demande d'information et de contact La Bergerie d'Edmond - Contact (bergerie-edmond.fr)



Annexes

5.1 Délibération du Conseil Municipal de Châtillon-Coligny du 19 mars 2021



COMPTE-BENDY DE SEANCE DE CONSEIL MENGUPAL DE 1948-1911 à 1969.

L'en deux sedie nings-et-en, le des-seuf sous à tilbét,

le Consell Menicipal de le Consume de Châtilion-Collage; d'insen comreçat, s'ont rései à la Mainte en alunco solitanies, sons la périodones de Manieum Florent IIII WILLIU, Maios.

Primate

M. Rivers DE WILDE: Mass Deposits SETRE; M. Philippe CHARAOX; Mine Vinerigas MANTECON; M. Ince-Mercel GERAED.
Mass Marie Chile VAM CRIMPIN, M. Stophase GRAED. Mass Marine MCHARAE; M. Seepes NOTTEN, M. Christian FRANK,
Mass Noby LORGINATAMEN, M. Connels SEMBOUT, M. Dyfan SEDE, Mass Vinerigas SEALERS CLASS, M. Partier

Alterett passificated: More Association WATEL done properly More Vinceigne HLACDER CLASS Miles Marie-Flore SCREET desor power k.M. Jacques NOTEN (page 8 1960)

Albertinationis; Mine Toolie GANCIN Albertis !!

Section during: New Yelly DONEAU TAMEN

Souther, As convolings stays and the P

Extends: 14-117 & comptor do 199465

Report de Directos de Linea

- Approbation de proute mehal du cossoli receicipal de 19 dinoise 2021
- Companies de la division principer diffiquetos de consil municipal. Adobien su programme Petite ville de demois- el signature de la communica.
- Executament d'es actimateur des possepones tentadant. Demando de sultiventes à la llangue des activisme pour la reconstruenz d'est activisme des companions.
- Approhistion of an alginomer of side is his electricities des departes.

 Laterardien Perm profiscrices des registers de l'exprogramme registrate.

 Angalettion-des locates sin au 19 Place de 1960 à l'apare-Connvières des Bois.
- Approbation of the convention-tops of utilization des Sector essercitions
- Arm to could recicipal sat on projet agricultation
- Overbines diverses

IS SHEE ANY ROBATION DICPROCES VERBAL DICCOMBER MUNICIPAL DICIPROCERSES

Le Connell assainipel décide à l'esseniarité d'approprer le provin-verbel de le electre de 14 décise 2021.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRIMES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Par distribution of 26/2020 do 9 juin 2020, in Cosmit Municipal a riveral distinguism is bitominar in bitain dues diven domaines, et

-preside taxe direttes relative à la préparation, à la passation, à finalectation du digloment des marchis publics et anno les valeus.

Clus synthet solveur à 50 000 et 8.7, perus passage se constituées obligations paper les dépasses republicaires à 10 000 et 817; ;
- premission à définement et la reprise des constitues dans les situations .

Ministrar le Maire duit rendre rempte su Counti municipal des décision princ en verte de ces délégations. Il set donc results compare the divisions astropator

- Versic & Mone CREROR: de la concussion N° 1704 d'une durte de 10 ans d'un montage de 210 d.
- > Artesis et marchis publica
- Signations de devis de l'entreprise (S-DC-BAT d'un municipal de n. 713.46 °C TTC pour la celes en place sur l'immedité six au 4 Place de la Croix Blanche de consediera si de tirante et la puige de hábbers en provins investeurs et planches bécoxe. date is radio of tone providers its prof. Imministr.

ARREST OF MOST MARKS POWER BORREY A 1988S

- Signature du devis d'un contact de KM ETTC pour la réparation d'une bose route d'Allien, par l'autreprise SASL MAIS.
- Rignarion des decis de l'accorptise begrodise d'un montant du 1 670 d'ETC pour l'imprositios de painnaises et de déplisais pour une exposition de plicace, et d'un receitent de 71.7 € TTC pour les déplisses du meale.
- Rignature des devis de l'acceptus Margania David d'un montan de 100 é TTC pour la création d'affiches, de livress ar de-

- par le sombre d'houve effectivement réalisées peur la collectivité.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les expressions de sings à lansressir ;
- · Figureto la cridio retranciation se balan assistad

ES MORTACOUSSESSON SHIS LOCACIA SRI ACTRI PLACE DU PATRI A SAUNTE GENEVEINE DES BOIS

Le 15 mei 2010, la Commune de Chétière Coligni) a pris un branton aux fine d'y insteller ses services techniques estateliques estateliq

- un hibrimoni de 25 n/ à comps de horaus no hibrimoni de 250 n/ en tude à songe d'abelier
- so Misson is 100 of an life & larger d'anclor

Un bull professionari a since tel signi area in 101 floraçãos, propriétaire duité hand, pour use durês de 3 me, numebuchês facilitates, el interpressa à responsação de loyer amend de 1 600 f. ETC, pois 800 f. populões mensealement. Da dei dos révisios mensellas des loyers, l'oblameire prévisios (101) as loyer de 101 é par meis. Afin de como 2 bien à prince de rémarinagement global de la Place de Place, Monaisse à biblier propuse de provider la Temparities

de followent décré co-drama, altat eur la parcelle radarens MED season AD à Rajon Comerchire des Briss. The promote orderated do veget a 60 obsesse use conditions notween acquisition assisting as prix do 60 000 C and vanishar

- Electricities des noves autoritée à le charge du vindour : à ce jour le nove extrinser en tracule ; le nove justique le sets some bryeste; seale is core excessiv data is dalle becon resonant place, et sets salguestess vidde.

Aprile on area's difficient, in Consult conscirped discide it l'unessissité

- de provider à l'acquisition du bien de su 18 Place de Pitts à Sebrir Genevière des Bais, sur la parade culturale NYEI strilles AD, as prix 4s 69 960 f acra vondour, expris 4s is SCI Besquier
- d'actoritor Mondeur le Matre à signer le compressie, l'acte de vente, et tout document efficant à cette acquisition
- C'ascrère les crédits correspondents au badget communal.

M. In Makin regulator (p.º and convenience set an orans area for actions become convenient in risastingnoses: do in Place do Pilitia. Un die scharke qui imirror le memigaliei, est de déraire or gange dont le commerc est lecataire depute plusieure assers à Emile perdin. La algoristica canado area la propriésaire a porqui de faire lucinor le prin d'actual de 10 000 à 00 000 0. Possibilienses, un projet de nécigament des serviços reclasiques amaiolpass, sent les aprèses techniques de la communació de

constance of \$170mb

22-MOS. APPROBATION D'UNE CONVENTION-TYPE D'UTILISATION DES LOCACY MENSCIPACY.

En retiro de l'article (. 2044) de Code géales) des collectivals terriorales « des locaux communes pouvez des utilisés par les annocessimes (. .) del mifrei le démande Le major détermine les conditions des locaudies en l'ocaux pouvez des utilisés, compre seus din accusable de l'administrative des progratific communico f...). Le consol municipal fins, en teré que de troces, la contribution also à retirem de cette utilisation, a

Le mire à disposition de locate communes et profit d'association étant autrette à une autrestice de parses, elle des fiques consider sel us compre results financiar de financialis

After Concadror les conditions de soire à disposition de bouwn à des movimeires focules reconsues d'utilité publique (assertation his 1961), il cominest de flumidate par ficit les engagements electroques des parties dans la cedre d'une concention type que chaque. sociation teneficiare sen tess de alguer et de respector. Il est cerfe rappele que l'attribution d'its local reste de la compliance confesion de maior.

Va l'aris favorable de la commission municipale Cadro de Vie des Habitants, Indiseives Associatives et Factivitée en date du 5 mars 2021.

Après es proir délibéré, le Cossell municipal décite à l'angelerité :

- Papartierer is convenies from Parification for local austrians in course
- d'actoriser Monteur le Moire en me représentant à signer tentites commettem ;

M. In Main informs in conseil gas Mass Flori et M. Génael ses réalisé en prin travail de monument des bouns montrépaux, de lese that the convervation, at the euritors.

23-2011 - DEVELOPPENIENT DE PROJET AGREVOLTAÑOLE SUR LE TERRITORIE COMMUNAL

Minister le Mate repelle que les collectivités methoriales aux au cour de procusso de transition écongétique mité en particular ne circus national par le Crimelle de l'Eurotomomen. Les objectit procesave par le programmation plurisonnalle de l'écougle



(799), qui a est définir par la Lui sur la transition énergétage pour la crossaure voire (LTBCV), disvent personne « de bilier un viscosa rendife évergétique fraquis » à l'horizon 2010 et sotanacest d'attribute la soutralité carbon

Dans vete programmation, l'évergie touse du selaire platevollatgue a un rôle Important à jouer avec un object l'état à 25 GW du paineaux insultés en 2015, et une citie de 60 GW en 2029 en l'iman. Compte tem, des expectés de production des orbains photovoltaiques actuelles, les objectifs présidents représentes une melans globale d'unviens 40 000 hactues est 0,00 % de la aporficie française métopolitaire si l'intégrafité de la poissager doit transféé dans des cessants au soi.

YE is Let me is need to despitique your is another verie (LTECV) do 18 anis 2015,

VV le Disse n°2000-456 du 21 avril 2000 relatif à la programmation pluriseauxille de l'épergle,

VC Farticle L3/G1-29 ds Code pindeal dos collectivists territoriales,

VE la princetation réalisée donnt la commission manispels pétante le 1940/901 par les quetre agriculteurs à l'industre du projet at its accided Genera Lighthouse Développement (GLBEI),

CONSIDERANT l'orgagement des proprintaires et explicitants agricules communic par le sonage,

CONSIDERANT per la cusida GLED decla el mel en encre de projets a agricobalme a properties ne un selber anglace le mointeues le dévolopment d'une activité agricole, nomment l'installation d'un explosant ovis, et le production d'élections photosodyskym.

CONSECUANT que or chois technique se courbes par une artificialmeion der mis important en maintenant le statut agricole des territos conferendenses aux exigences réglementaires mais auxil la volvent des agricultantes.

CONSTRUCTOR on its agricultura et la accisió CESO réaliseme sus rescenarios adepte afin de proprior en projet en adiquation eno; les contractes territoriades en apprentente sus estendos aplicitajes à son interpretente parte de facesses, presentente per la presente de face en empositor d'assense, increasant puedas adeptes à l'arrivonamente product, personante la stiveligament in a bindingent.

CONSIDERANT que la majorité des parcelles sitemifiés du projet se sont pas estation à provinces du cour de Villa et du principe

CONMERANT que los parsellos ripupios pinimente dos recetos supplimentairos mensellos pour los cellucirios mensellos Silve, en particular, à la tare sur l'Experition Ferbitaire des Entreptiers de Réseaux (FER), qui sus montes possesseux L'augustant les capacités Bassaires des collectivels locales pour réaliser des proprie de territoire.

CONSIDERANT que um propus son sonnis à différente salvésations qui sont teates directement institutes par les services de

CONSIDERANT que le document d'arteniene opposités et crisé en couve d'élebration sur la Commune de Commune de

CONSIDERANT is PCAST as soon of Historian per is Pile of Squidles Torrioral at Rand de Gibbas-Monargois,

CONSENSANT (see les fins concentr par le projet, à tim personni, Manusca Philippe CHARATS, Malante Mario Chain VAN KENDON or present per part to note.

Mose Robert descede et om installatione natraliserent des maineures scaures.

M. In Males ofgrand par in magazine, horman loss des moveus: d'installation. Les paraceux first aurei de très highine retations, mais sons bruik. Il l'agit es outre de parçolles éleigantes de l'habitat. La partie la plus visible de l'installation sons ettens moits de Monthouy. Des hains unes prévans dans le projet.

More Van Kempon cryfique archi war na propriède, des passesses mar an hillineaux, et assendre sas grécifessaine, assignment qualed po se albar uni-redme à l'intérieur du hibiteure

M. Craria prace que le vest proi également engradrer se pre de firait seu abreile les l'installation

M. Charwin professo que les puesanses se niment à trais suitesu du sell, ce qui est teta hai-

M. Rombour deceated in the wall through earthquestric act coloi do montress.

M. In Minim reported good Televings-code, ear in send contempt poor Television, made of across conjustations received possibles.

M. le Maire relate que les agriculteurs pursours du projet soultainez obtesir l'accord des représentages de la congames, ajous qu'ill If Old the course of Alignation on in condition. If I riggins of our series desprises pay the contract blance entropy principal Protections during the condition of the conditio l'objet des dessaudes d'autorisations réglamentaires

M. In Make policial action is time pressured, on ante favorable as assistends onto optimizing pai constitue an projet of invention as

ser les desgrés resonnelétés, et mest par les applications de terration. De plus le philosophe observabation a iné discourt par un grand exercifique chétificemen : Alexandre Edoscal Brosperet. Ce projet his resolte plus positif que l'Emplantation d'éclineurs. er permetre de s'ituarire dans les objectifs de accoussor verse. La production électrique phobite correspond su becots d'une population de E 100 habituare, donc pine que la bassia de sie châtificasses.

Enfly, he purchase ediates s'équipent que 20 % des equinitations agricoles concendes, qui conservent leur vocation pressites. gross l'implantation de haise paysagéent favorisant l'insuréen psysagéen et la biodissessé.

Après na arroir Alfiberé, le Connell manicipal élécide à l'assaularité des mondress présents ou représentés (Manuleur Charais el Ministero Vini Konegon na premant pua part un verte si nartinat de la nada da Conseil) :

-/ DE DOONEE un ario favorable et um soutien nar la posessite de l'équie de projet nar sou territoire.

- B'AUTORINER Mession le Mars à apporte l'aide schaiges et politique de la cellectivité aux agriculteurs et à la société CLED your maner it him on project
- " B'AUTORINER, cinémeste, Monice le Major à demander à la commune de commune la mise sa competition du discusses d'arbaniene avez le projet, une réserve des réligacions abanismentes et règles d'arbanisme espeta-

CURRENCES DE TROIS

Most Taxons demands of it and contained are in 2⁴⁶⁴ packing, in long discrity, do mention on placer as sens do circulation array day filedays. Los exercise et version se foca exterféres est deflutisches ests des deux côtic, co qui s'est pas pratique, ni absorbant.

M. In Matric program d'Vitadior la geomine su commission or pression que la NCFG su represable la solate, paspiras pous Diane co-cadro, la communité de common a rélicité le commune pour que la cue des lutiles soit mise à sus unique à partir du cits

M. In Molecularities Connectation de la designate de claure projecte en écolo differencia à la responsa production. Il a responsa l'Aspectation de l'Education Notionale à se sujet. Depuis 2016, on constant une disse des effentille : avec sonniers punels accomirement de 140 de ea 2016, à 130 en 2017, 136 en 2016, 136 en 2016 et 126 en 2017 et 126 en 2021, le passage de 6 à 5 claimes first progressor is recovered the offices per claims do 19.8 a 24 offices, or qui note past suppossession extensed

M. In Males est intervent aur orth question on council d'école, cor on se peut que regetter cette foraction de classe, mais il se trove tradicio per periore de se hame dessi e res. La directica a elle mitras condinal que les condicios d'inscignenças mateina au epublic. M. la Maim propose plusit de lutre pour chemir des nucreus éducaciós applicamentames notamente le mose; el sur cissos U.S. poer sider ins column on difficults. If not made prouble do privator une demande of enseignent applicamente processis, ement avec Moneiser le Maior de Chemmarie

More Michaels primate as council assessing in Europeanalists do surveyes the internet, ot priving up? I area or ligare to 22 mars 2001.

M. le Make et l'encemble du Connell le Éfficire pour ses travail de origine du vise.

Mt. In Make printier upon in relation do were de fruitjet se tiendre errent in 15 antil 2021.

3. 'swifter the journ describ (public, by allocors out ben'ts à 200.0%.



1/7



5.2 Délibération du Conseil Municipal de St-Maurice-sur-Aveyron du 25 mars 2021

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

Le creneil menicipal, légalement convoqué, s'est stuni le 25 eurs 2021, suus la présidence de M. KASSA Wondwessen, Maire.

Elakat geisents: MM. KANSA Wondwomen, FEDNANDES Passal, RCELIN Form, GROENEWEG Jenn-Nooden, CREPAU Laurent, SELSCHOTTER, Sphain, MARTIN Armand, Mens. SCHEMP Nicole, CLANIER Journ. DULANDHAUX Pascole.

Excessig: Mess: MELLOT-SELLIER Descriptor.

Secritaire de sinner : More SOUDAT Nicole

Debut de la séason : 20 H 20

Approbation à l'unasimité du compte noude du dernier conseil.

Rajont à l'ordre de jour ;

. Contrible de raccordement à l'assainissement

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Les sobvention suivantes out été votéen :

APE: 400 K (usualmin)

ALEP (Assicula Loisin et Portage): 50 € (unanimité)

Comité des l'étes : 50 é (amaniminé) - 2 conseillers membres de l'association ne prement pas part mi

Amisale des Asciero Elèves : 50 € (unasimilit)

FC St Maurice (Foot): 1700 ff (majorité, 6 pour, 2 abrestions) - 2 conseillers membres de l'association

ne promost pas pert se vote. Aidoss Lilos à Marcher : 150 € (majorité, 9 pour, 1 abstembre).

Pétangos, Loisin de St Maurice : 50-6 (unanimité)

Pulotos et Chiffons : 206 € (majorité, 9 pour, 1 abriention) Assicule des Septem-Pompiers : 600 € (unusimité)

Collège (Association sportive): 50 f (unanimité)

SLC Chatilion | 50 € (sounimits)

EREA (2 dilyen): 60 € par élène soit 120 € (amanimint)

MFR Sorigny (1 éléve): 60 ff (unanimint)

Soit on total de 3530 ft

La conseil municipal décide d'allouer su CCAS une subvention de 3500 ff.

OUVERTURE DU QUART DES CRÉDETS D'ENVESTISSEMENT

Afia de persettes à une collectividé d'hamore ses factores d'investionment avant le vote de budget primitif et persette aloni le continuité du service public, le Code Général des Collectivisis Territoriales (COCT) prévoir, es son article 1..1612-1, que le Canucil Manicipal pout permette au Maine "d'engager, Taux finciles ser les propriétés bities.

Pour compensur le suppression de le texe d'habitation, la commune personn l'intégralité de la texe fossion, y compris la part qui était perçue par le Département.

Sar l'avia d'imposition, una seule ligne regroupent la taxe communele et le taxe départementale

Sur proposition du maior et après en avoir délitiées, le Consell Musicipal, à l'uneximité :

DÉCEDE de ne pas augmenter le tans d'imposètes par support à 2020 et de le reconduire à l'identique

Yana firecitra 57%

Time funcions non bátic 47 %

DÉVELOPPEMENT DE PROJET AGRIVOLTAÏQUE SUR LE TERRITORIE COMMUNAL

Monaines le Maine reppelle que les collectivités methiniales sont se cesse de processos de transitions descriptique initié ou particulier as sriveas satismel par le Grandle de l'Environment. Les objectifs poursairès par le programmation phariementale de l'Encope (PPG), qui a dé définie par la Loi sur le transition descriptique pour le contenues verte (LTEXY), doivest persenties « de bêtir un moveme mobble émerginique fançais « à l'Inviron 2010 et entenues d'articules le monaitable orderes.

Dans cotto programmentos, l'anergia isson de solaire photovoltatique a un rilla important à jouer avve un objectif find à 20 G/W du puismont installée en 2023, et une citiré du 80 G/W ou 2025 en l'anere. Comque tens, des capacitais de production des sellutes photovoltaliques actuelles, les objectifs pédolutes respiratores une mellore globale d'everient et 0000 hoctores and 0,00 % de la superficie fissopsies endrospolitation si l'intégralait de la policiente ettet installée dues des controlles au sell.

NU la Loi sur la transition inergitique pour la conincesser vorte (I.TECV) du 18 auts 2015.

VVI le Décret n°2006-456 du 21 evril 2009 relatif à la programmation pluriammelle de l'énergie,

VEI l'article 1.2121-29 du Code ginainal des collectivités igenfacriales,

VII le présentation réalisés le 1980-2021 par les quatre agricultures à l'initiative de projet et le société Grane Lighthoute Développement (GLHO).

CONSIDERANT l'ongagement des propriétaires et exploitants agricoles concernis par le remps,

CONSIDERANT que le sociati (LiiD étade el nut as auver des prépris a agricolistime a parameter sur un nême emplacement le maintain ou le développement d'une activité agricole et la production d'étomolistiq photocolistique.

CONSIDERANT que os cheix technique ed constitus pos une artificialización dos sols en traintenent la sinist agricole des terrains conferendatent son evigences elgiconstataires mais asses la volunte dan actividad por la constitución de la con

CONSIDERANT que les agriculteurs et la societé GUID réalisement eux concertainn adaptés afin de proposer us projet en adéquation avoi, les consciutes terrêterieles et apportement une attention epécifique à son indignation dans une motivementent ét stantels.

CONSIDERANT que les purcelles équiples générarent des recettes supplimentaires annuelles pour les collectrists territoriales Téles, en particulez, à le teue sur l'Impection l'ordinaire des Entreprises de Rémons (EEE).



CONSIDERANT que ces projets sont nosmin à différentes autorisations qui sont toutes directement instruites per les services de l'Etat et déliverées par le Préfét,

CONSIDERANT que le document d'urbanhone opposible / en cours d'élaboration sur la Communanté de Communes Cartecs et Forêts en Gérinals,

Le Conseil Municipal, apois en avoir délibéré, et à l'ananimité :

- ✓ DONNE un avia favorable et son soutien sur la poursuite de l'étude du projet our son territoire,
- AUTORESE Manuleur le Maire à apporter l'aide technique et politique de la collectivité sux agriculteurs et à la société GLHD pour moner à bien or projet,

ÉTAT ANNUEL PRÉSENTANT L'ENSEMBLE DES INDEMNITÉS BRUTES DE TOUTES NATURES DONT BÉNÉFICIENT LES ÉLUS SIÉGEANT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le but d'instaurer des mesores de transparence applicables respectivement aux élus des Commentes, des Départements, des Régions et des Etablicosments Publics de Coopération Intercommunale à fiscalaipropre, la loi du 27 décembre 2019, dans ses articles 92 deraine alindo et 93 refutives à l'Engagement à la Proximilé, codifiés dans le Code Géoéral des Collectivités Territoriales, a instauré l'obligation d'établie chaque année, avant l'enamen du budget, un état présentant l'ensemble des indumnités dont bénéficient l'ensemble des élus séégeant au soin de leur correcti.

Ainsi, l'article L.2123-24-11 de Code Général des Collectivités Territoriales précise que :

« Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, l'établées en euros, dont bénéficient les élus séguint au concell municipal, au titre de tout mandes et de toutes functions exercles en leur prin et ou nein de tout syndicat ou sens des tieres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute accèdé mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet êtat est communiqué chaque année aus conseillers municipeux avant l'examen de budget du la commune ».

La nature des indomnints concernées sont selles afférentes à l'exercice de «tout mandat» ou de «toute fonction».

Cuts action recourse:

- L'ensemble des mandats et fonctions exercés, non seulement au sein des Communes, Départements, Régions et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fisculité prope, main également oeux au sein de tout syndical.
- Les mandats et fonctions exercés au sein de toute société mentionnée au fivre V de la promière partie du CGCT, que sont les sociétés déconomie miste ou les sociétés publiques locales, ou leurs fifales à toutes les deux

Soit, notes les sommes perçues par les élas au têtre de lours mandets et fouçüere, au têtre d'un exercice, doivent y être mantionales et ca, même si elles n'out pas formellement l'initiale « indemnités ».

Concernant le formulisme lié à la présentation de cet état, il n'y a pas de contrainte formelle hormin la mention des montants on euros brots avant toute retenue fiscale ou sociale. Il est reconsusablé d'indiquer les nontants par munitat ou par fonction, de manière auminative pour une pleise visibilisé des indemnités alloudes.



5.3 Recommandations du Pôle ENR-H2 du Loiret sur le projet photovoltaïque 21/03/2022



Direction départementale des territaires du Leiret

Direction régionale de l'Environnement de l'aménagement et du Legement Unité départementale du Loiret

Pôle Projets Energies Renouvelables et Hydrogène du Loiret

Recommandations sur un projet photovoltalique

Date de la révolon : 21 mars 2022

Communes concernées : Chatillion Colligny et Saint Haurice sur Aveyron

Projet présenté en séance :

Le projet de centrale photovoltolque présenté est partié par un groupement d'agriculteun, la Bengarie d'Edmond, soutenu par la société Green Lighthouse Développement (ICLHG) spécialiste dans le développement de projets agricoltaiques. La zone d'étude s'étend sur TTI ha actuellement cultivés en contains. L'objectif est de permettre l'installation d'un joure éleveur ovin qui aurait un rhepitel d'anxison. 800 brobis et qui mettrait en place un pâturage tournant dynamique. Ce projet représents moins de 20 % de la SAU des exploitants, les panneaux ne couvriraient pas plus de 30 % des parcelles concernée Ce seralt donc 30.05 ha de surfaces couvertes avec des panneaux d'une puissance totale d'environ 70

- members dv pěle: WD DREAL (Jacques Connesson), DDT dv Loint (Florence Tissier, Jonathan Lereiu, Brillie Rayuseau, Autor Vidhol, UDAF 45 (Rigo Carlooni-Sviti)
 GJHD: Vidhord Vidhold, Jahran GvillesBiffTAU
- Bergorie d'Edmond : Gilles VAN KEMPEN, Inédéric DUMEZ
- Collectivités: Philippe Moreau (CC Canque et Forêts en Gutinais)

Observations du pôle sur le projet présenté ;

Il s'aiglit des échanges et des analyses réalisées par les services de l'État qui s'appoient sur le document transmis par le porteur de projet et sur la présentation faite au pôle. Il s'agit d'une première analyse qui ne préjuge pas de l'instruction du dossier qui sera réalisée au mament du dépôt officiel des domandes

Concernant le volet urbanisme, les purcelles sont actuellement classées en zone agricole sur la commune de Saint Maurice sur Ausyron et en zones agricare (A) et naturelle (N) sur la commune de Chattlon-Coligny, Le zonage A de la commune de Saint Maurice sur Aveyeon autorise ouvernent les constructions et installations de faible emprise, or oui viest que composible avec l'installation d'une centrale photovoltaique. En revanche, le règlement des zones A et N du PLU de Chatilion-Coligny autorise les installations photovoltalques.

NO.

District Alperturores on furtiers - 10 , or to begage - 6040 (RUMO Color I so the sent the sent the sent the sent time to



Direction départementale des territoires du Lairet

Direction régionale de l'Environnement de l'aménagement et du Logement

Dinosmble des parcelles des deux communes se situent en sone A du futur Pistini de la communauté de communes Canaca et Forêt en Catinais dont le réglement autorise les installations photosolisiques. sous réserve de ne pas être incompatible avec l'exercice d'une activité agricole.

En conclusion, bien que les documents d'urbansune actuels ne permettent pas l'implantation du projet sur l'ensemble des parcelles visées, le futur PIUIM de la communauté de communes devrait être en vigueur au moment de l'instruction du dossier du présent projet permettant ainsi son implantation sur Pensemble des parcelles visées sois réserve que la compatibilité avec l'activité apricole soit bien avérée.

En complément, il est à noter que le projet est constitué de plusieurs périmètres d'impliantation dont contains sont bendés par des éléments de continuité écologique et l'isme Verte et Bleue ou des Espaces Bosés Classis. Certains de ces éléments sont bien pris en compte et les parcelles ant été retrêtes mus d'autres se l'ont pas été. Il s'agit des parcelles K 72, 73 et 520 à 5t Maurice sur Aveyron, et 8 34 et 363 à Chatchin Collegy and Negwalles is project de zonige bleetiffe des hales is proviger et des signements d'arbres à prisernes. Sur Chatchin Collegy signifement 2 parollères semblent empliter sur des Espassa Boods Classife C 2 et 7. Ces déliments and controllers des portions de prepar qui précisent qu'il n'est et années de la college de la college de la controller des portions de prepar qui précisent qu'il n'est de la college de la c envisagé de couper des arbres et/ou des haies, ces éléments remarquables seront donc préservés.

Pour information, deux meuvements de terrains (effundirement) ont été recessés à l'est de la parcelle CZ à Chatilion Coligny

Concernant le velet agricele, le projet présenté a été mirament réféchi, il est bien construit. Les liquies nécessaires sont en cours. L'étude pédologique a déjà été réalisée et conclut à une moyenne de 3 our l'ensemble des parcelles. Le projet sers soumis à étude préalable et de compensation collective agricole étant sounis à étude d'impact environnementale systématique, et couvrant des parcelles exploitées au niveau agricole d'une surface supérieure à l'ha.
Compte fersu de la doctrine de la doctrine de la COPENAV sur le photovoltaique au soi

(https://www.loinet.go.ju/h/folitiques-publiques/Amenagement-du-tenitoire-construction-logement/ Commissions departementales/CDMNAF-Commission-departementale de la preservation-des-

espaces-naturals agricules et Parestiers), le projet étant longlisé sur des parcelles maintenues en sons A dont la note pédologique est de 3, il faudra justifier que l'installation de pannesux s'impacte pas l'activité agrissie en démontrant que le potentiel économique agrissie des parcelles avec les ponneaus est av moins équivalent au modèle agrissie auant les panneaux.

Dittode préabble agricole (DRI) et le dossier de domande de permis de construire duivent faire l'objet de deux salones différentes de donaier de permis de construire auprès des communes conçernées et l'étude présiable agricole auprès de la CDPENATI mais il est conseillé d'effectuer ces soloines quasiment. de tranière simultanée pour permettre un examen conjoint par la COPINAV du dossier d'EM, et du perens de construire, lime consultation des services de la DDT en amoret du dépôté de ces desciers est souhaitable pour bien-coordonner le timing des saisles par rapport aux CDMINAF programmées.

Consensant la partie bindiversité, les enjoux sont relativement faibles étant donné que les ourfaces mittales sont en céréales. Le calendrier des études FFMN est coherent et les efforts d'inventaires paraitsent proportionnés aux enjeux. Compte tenu du faible netour d'expérience sur le photovoltaique. il est viuement conseillé de mettre en place des mesures de suivi. L'étude d'impact deura abondie la modification de structure pour les obseaux de milleux ouverts ainsi que l'impact sur l'entismofaure notumment en termes de stabilité de population.

207

Discrete Algorithmentals And Sachkard - Mr. Londo Bouggegos - Miled SACARD Andrew V MI-SI R SI W N - mon-letted group?





Direction départementale des territaires du Leiret

Direction régionale de l'Environnement de l'aménagement et du Logement. Unité départementale du Loiret

Les références suivantes prevent être utiles dans l'anaigne de ces impacts : Honath et al., 2014 ; Klass et al., 1996 : Devaut et al. 2014 ; Bernath et al. 2001; Grait et al., 2010 ; Russa et al., 2012

Concentent la partie zones humides, le sujet n'a pas pu être abordé. Les résultats devraient bientit être transme sus porteurs de proset.

Au regard des anorages et de l'espacement des pennesses, la rubrique 2150 de la Loi sur l'eau relative aux eaux pluvisies ne sera pas concernée.

Concernant le volet pepage et patrimoire, le nord des partielles K 72, 73 et 535 et 21 à 51 Maurice sur Aveyan direplantation complitament à l'est du projet se situe sur le périndore de protection. Monument Historique de Péglos de Saint Maurice sur Aveyans. Une attantion particulées sera donc à apportre à la constitution de la cernisia photosoficique avec l'effe églos.

Disclatement du projet contribue à en faire un diément fort du paysage.

Le secteur est niche en termes de payuage et de gatrimoine avec notamment la présence de sites classis, du canal et de la valiès et constitue un espace polameir au niveau payuage. Ces aspects devont dires particulairement étudies et affectule pour limiter ou oupprisse les investuels impacts du prejet en termes de payuage. Un projet de site particulaire son à apporter à la visibilité sur le site classis (Château et boujé depuis la nouce de Saint Maurice our Manyan.

Des échanges spécifiques sur ces questions avec l'UDAP sont à prévoir, M. Carbonie-Suits (regis carbonie-suitais-culture gouvit-) peut être contacté à ce têtre.

Genoement le vellet effets parmète, l'étude d'impart du projet deurs provère en compte les impacts cursules des projets commissur le socteur, en particulier avec le projet porté par JPEI sur Saint Haurice sur Averson.

Concernant la solet sécurité, l'annese 1 présente les attentes du SDES du Loiret en matière de sécurité mountie. Après avoir pris connaissance de ons précessations, il est consolité de se repprecher du Lieuterant MANDON (<u>Codes mandamentalists</u>) du SDES 45, pour échanger sur toute information samplémentaire ou difficulté recondrée.

Concernant le polet ressentement, RTE a répondu à une demande de rascontement de 100 PSV ou travers d'une Proposition Technique et Perancière (PTE) en fiscrier 2022 qui définit les modalibles techniques donnements électronements des innés à disposition du raccondement électroque. RTE précise qu'à co par la vya pas de contraintes électriques pour accueille se genget sur le poste de RECOLLES 200V (environ 54 lan des invalidations du productions).

Concernant le volet communication locale, le projet a été présenté aux dous communes qui attendent décempes que le projet agriculte soit fois pour faire un point d'avancement auet les porteurs de projet. Une patientation à le communes de communes et présent en aut.

Observations, de la Communauté, de pommunes Cenaux et ficelts en Catinus, le collectivité est au courant du projet et n'y est pas opposés.

1670

Distribut Algorithments and Northern - 10 July 10 Roughper - 4000 (MILANO Collect) and 10 St 40 Milano contract growth



Direction départementale des territoires du Lairet

Direction régionale de l'Environnement de l'aménagement et du Logement Unité départementale du Loiset

ANNEXE 1

Prescriptions du SDIS du Loiret nécessaires à ses missions publiques de secours

- 1) S'assurer que l'installation des parneaux photovoltaliques soit conque de manière à assurer le sécurité des techniciene, à éviter aux intervenants des services de secours tout risque de choc électrique et à limiter les risques lés à l'incendie. À ce têtre, il est demandé de réspecter :
- les normes électriques et guides UTE relatifs aux deposités de pannesur prictivolisiques anni qu'à lier syritime de stockage le cas échéant, et ce en concordance avec le puissance produite par l'invasiation.
- b. les priconsations du quide pratique nédiné par l'Agence de l'Environnement et de le Malhitse de l'Energie (ADEME) avec le Syndicat des Enorgies Rancurrelables (SER) baptiel « Solofications lechniques relatives à la protection des personnes et des biens dans les installations photovollatiques raccordiées au réseau » du 23 genére 2012.
- C. toutes mesures nécessaires afin de limiter les roques de chute et de contact avec un conducteur électrique endommagé au sein des champs eux-mêmes, notemment le nuit. En ce sans, une adouteur des chamisments de câtées doit dos assurés, par enfoulsement le cas-échéant.
- 2) Définir, dans le cathe des transaux et s'il y a lieu, un PRIS-Paint de Rencontre des Secours. Dans le cas d'une adesses postale imprécise, un repétage cartographique ainsi que des coerdonnées GPS devront foir fournis au Encupement Prévention Prévision Plantication du Service Départemental d'incomde et de Becours du Loiet juricite L4121-1 du code du travail.
- 3) Definir et fournir au GSP la denomination du parc photovollatique atin qu'il soit identifiable, tant par le personnel sur place que par les opérations Méditoriques de caroctinétice opérationnelle et les activireners de tenses. Ce remaignement devia être cetul feuris par le requérant lors de l'alerte particle L4131-1 du code de travell.

4/7

Brunion dipartementale but helifoliolio (M.) tacile brougages - MINO (MI, MAI) butto (MI, III M (I) M (I) - monitored growth





Direction départementale des territoires du Loiret.

Direction-régionale de l'Environnement de l'aménagement et du Logement Unité départementale du Loiret

4) Concevoir et implanter le portait d'entrée elle de gerentir en tout temps l'accitis rapide dan engine de secours. Il compositione un système sécolée ou s'ilorenier de l'activitéeux au mayer de trisities dont sont équiléet tout les assesses composities satissée à l'UT-6 du Cate de l'Autorisers.

\$14 across as alle et une circulation interne permittique dosent se faire per une soie dont la chaussée

- surlargeur 5-15ff, dans les vinsges de rayon intérieur intérieur à 50 mètres.
- résistance abstornement de véhicules de 16 T en charge

(maximum do 6.7 per ession)

- perfectificace 15 %

(white R. 111 5 du Code de Turbanisme)

6) Order our les voies de circulation internes au site d'une largeur intérieure à 6 m, une our largueur de 3 m par 15m tous les 100m pour le crésiement de vétroules juntos R; 111 6 ou Code de Nuhamenne;

 Coten à l'extremiré des roises de circulation en impécar attennes au site, des aines de retournement (eff forte 12 du l'éligiement Départemente de Débrare Extrénues Contre l'incende-Amilit préferdant du 20 dec, 2016 - article B. 1665-8. Code de l'attenues.)

8) Affidier catenablement les informations suivantes afin d'assurer l'information des techniciens et internements des services de secrute sur :

- . Is présence d'un risque électrique, facilement idontifiable par une signalatique normée,
- les consignes de sécurité inhérentes à ce type de risque,
- to conformées Méghoriques d'un responsable d'autrente.
- la configuration du pile au moyen d'un plen identifiant nommément les divers éléments et structures de l'installation.
- √ la localisation our plan des dispositifs de coupure nécessaires à l'intervention des secours.
- la prisence de plusieurs points de liuraison et per correliquent prientieflement de plusieurs organes de cospure électrique ainsi que les panes concernies per chaque action se sectionnement.

 M^{p}

Storter Right-House de la Colon VIII, not de Rougege - 6000 DR, 2000 Lance V NA ST NA ST NA BERNSON AND STATE OF THE STATE



Direction départementale des territoires du Loiret

Direction régionale de l'Environnement de l'aménagement et du Logement. Unité départementale du Loiret

√ la présence-d'animeux dans le cas d'un entretien par pâturage.

1) Sur site, l'accessibilé à tout potet potentiellement à défendre par rapport à un incendie defluenceutrigne interne, existene, accidentaile ou criminalie) est considérée satulisante, si la largeur du differnimement set au moire digale à 1,80 m, si le cheminament de priserte auture perite supérieure à 10 %, si il permet la Euction de matériels sur rours et, si sa bengueur depuis le voie empire est inférieure à 100 metries. Ceffe distance sons temanée à 60 m si le largeur del intérieure et d'un minimum requis de 1,20 m.

En consequence et selon sa auface, une sele de penétation asperative pourreit être recreaxies justice fit. 111.0 du Code de furturement.

10) Permettre un éclaringe partiel de nuit visible en tout partir du site, de l'artirée ainsi que de quelques tonques des seess de circulations. Coi altri de apparée ces chemisements statégiques, d'inclaire les emplacements accuellant les mayons de secours, les situations techniques et de pouveix d'invente au aem de l'institution à un deposité d'occarige obvent être positionnes à plus de 5 in de tout permises photo-obliques parties R. 11.5 du Code de l'arbanemes.

11) Eliteranie le terrier et emploher tout dévelugament de végétation pouvert aggraver et propager un incendre au sein de l'installation photovobalque (analyse de risques).

12) Assure le détroussaillage des alonds du terrain our une distance de 10 m à justir de tout élément technique de l'installation. La vise de circulation interne périmétrique est incluse dans cette bende parelles. L'aplantion connais à réduce les moléres vigilitées de toute nature d'existe, branchage, fouilles. Ji pouvent prendre les département du Loient a du faire face ces dernétres amilies à une augmentation et à une internations des sinistres pour feux d'apparent celluries de des autres apparents de l'apparent celluries de l'apparents préndre de l'apparent de l'apparent périment de l'apparent le proposet peut d'apparent périment de l'apparent périment de l'apparent le proposet pour feux d'apparent périment de l'apparent le proposet peut l'apparent périment de l'apparent le proposet le la laboration de la laboration de

13) La Delense Exténeure Corine Hiroendie ne revêt, peur se type d'installation seule, pas de consciere obligatore. Si vous deviez mettre un pont d'eau incendie à disposition de nos services, les matériels chasse devinient respecter nos préconsations techniques afin d'être partialement fonctionnels, et à ce title. PRÉFÈTE DU LOIRET

Direction départementale des territoires du Loiret.

Direction régionale de l'Environnement de l'aménagement et du Logament Unité départementale du Loint

hire fotjet d'une proposition au Groupement Prévention Phévision Plenification pour velidation. A terme une réception opérationnelle serait également récessaire.

14) Dans le ces où le terrain qui retient votre attention en vu de l'implantation de l'invisitation photovoltaque sensi sourais à l'initia involutation, il conviendant de s'inviguent des mesures imposées par le plans de prévention des rioques materials, robamment le suditivation d'élitérants techniques tals que les parris de brasson ou de templomation (salarisre de risques).

13) Conceviar les éléments ou tocaux foctiviques tels que les partis de invesion et de transformation avec des man et plancher leut RELF20 avec cloir-oporte EWU. Y disposer des estincheurs en nombre suffisant, de relative et de capacité appropriées aux risques à différirles, afin d'agrir sur un teu naissant (unalyse de risques - addoi R. 4,321-20 au sone-de traveirl.

16) Assumi, le use échéant, la défense intérêure contin l'incondie de tous toosus recreami du personnel par des extincteurs en nombre sufficient de nature et de capacité appropriées aux risques à défendre (unice R. 4227-29 du code du travail).

17) Porter à la connectance du Groupement Prévention Prévention Prévention du Service Départemental d'Incombe et de Secours du Loiet la mise en service effective de l'installation.

47

Deschal discrete billion for hard and "This part throughput" GHI CH 2010 Gross (W. 2010 GHI 41 anni hint growth - 3

Starter Representation to technical SV, ratio because a \$100 DR, 200 Dates.



5.4 Doctrine de la CDPENAF du Loiret sur les installations photovoltaïques – 24/09/2019



Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricules et forestiers (CDFENAF) du Loiret

Doctrine sur le développement des installations photovoltaïques au sol

Validée par la CDPENAF du Loiret du 24 septembre 2019

Dectrine photovoltaligne as sol - CDPENAF du Loient

September 2019 - 1

L'objet de cette note est de promouvoir su développement équilibré et maîtrisé du photovoltalque au soil. Pour ce faire, la réglementation applicable est rappelée, pais le rôle joué par la commission départementale de poiservation des espaces naturels, agricoles et forestiens dans le traitement de ces posites. Enfin, la note propose des éléments de doctrine qui prennent en compte les enjoux du terrotoire.

Objectifs de développement de l'électricité soluire photosolitéque

La loi du 17 août 2015 pour la trausition énergétique et la croissance verte a finé l'objectif de 40 % d'électricité d'origine renouvelable en 2032, cette part s'élevant à 23 % en 2018.

Cet objectif implique un diveloppement soutenu des énergies renouvelables, dont le solaire photovoltaique.

La neuvelle programmation pluniamuelle de l'émorgie (PPE) approuvée en décondre 2018 prévoit ainsi de passer de 9MW de puissance installée en 2018 à 20 MW des 2023, puis cible 40 MW en 2029.

Objectifs de préservation des surfaces agricoles

L'enjou de l'agriculture dans le département du Loient et la pression qui c'exerce sur les terres agricoles du département, condument à préserver les surfaces agricoles et les pétentialités agrinomiques des sols.

Objectifs de préservation des surfaces forestières et de la biodiversité

Les projets d'installations photovollasques su sol deivent également presdre en compte et préserver les surfaces forestières et la biodiversité.

Recommandations générales pour le choix des secteurs d'implantation des projets.

La circulaire du 18 décembre 2009 relative au diveloppement et au coutrôle des centrales photovoltaliques au sel évidificace la priorité dennée à l'attégration du photovoltalique aux bâtaments et sur les sites déjà artificialisés.

Les recommandations du projet de guide de la DGALN sur l'instruction des domandes d'autorisatain d'urbanisme pour les contrales solaires au sot privilégient les friches industrielles et commerciales, les termins polluis ou dégrades, les délaissés d'influstractanes routières et ferroisières, les zones soumises à aléa technologique, les plans d'eux artificialisés n'ayant pas d'autres vocations. Le règlement de l'appel d'urbre de la CRE privilègie également l'utilisation de termins dégradés ou

L. Les procédures applicables

A la différence des parcs écliens, les centrales solaises photovoltalques ne relivent pas du négime des ICPE (installations classies pour l'environnessen). Elles sont suumaies à un permis de constraire délives per le perifet (article R421-1 et R422-2 du code de l'urbanisme) et à une évaluation environnementale systématique, des lors que leur puissance nominale dépasse 250 Kwc (mbrique 30 de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement).

Decreise photovoltatique so sol - CDPENAF du Loient

September 2019 - 2



Le délai d'instruction du permis de constraire est fixé à 4 mois à compter de la réception d'un donsier complet. Il peut être suspendu par d'éventuelles demandes de compléments, et inclut la production de l'avis de l'Autorité environnementale sur l'étude d'impact du projet, sinsi qu'une enquête publique. Un guide sur l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les centrales solaires su sol est en cours d'élaboration par la DGALN, il décrira précisément cette procédure.

En fonction de la localisation et des caractéristiques du projet, d'autres procédures sont susceptibles de s'appliquer :

- autorisation environpementale au titre de la Lei sur l'eau, notamment si le site d'implantation est identifié comme une zone bamide.
- autorisation de défrichement et dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées (procédures intégrées à une éventuelle autorisation environnementale).
- diagnostic d'archéologie préventive pouvant conduire à la prescription de fouilles,

Conditions d'implantation au regard des documents d'urbanisme

Un projet de centrale solaire su sol doit respecter les règles fixies par le document d'arbanisme en vigneur -PLU ou carte communale- ou à défant par le règlement national d'arbanisme (RNU).

Dans le cadre des PLU, sucus romage ne génére d'interdiction stricte des centrales solaires au sol, mais l'article L151-11 du code de l'urbanisme limite fortenent cette possibilité en zone A el N en y autorisant les constructions et installations adorssaire à des équipements collectifs « des fors qu'elles ne nont par incomposibles avec l'exercice d'une activité agrécole, pastorale su forestière sur le terrain sur liqued elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atreiste à la survegarde des expaces naturel est de l'implantées et qu'elles ne portent pas atreiste à la survegarde des capaces naturel est de l'implantées et qu'elles ne portent pas derieste à la survegarde des l'instructions du person de construire. Les données contenues dons l'étade d'impact deixent contribuer à cette analyse, ainsi que la juraprudence administrative qui a foursi une interprétation restriction de cette règle de Gameneus.

Si un projet de centrale solaire au sol est néammoins enviragé en zone agricole ou naturelle, le document d'urbanisme doit le permettre explicitement par la création d'un zonage dédé (par exemple Nyr) doit d'un rejdement adapté reprenant les conditions fixères par l'article LES-1-11 du code de l'urbanisme. L'adaptation du document d'urbanisme peut donc être un pointiéte niversaire à la maie en convre d'un projet, soit dans le cadre d'une sévision générale, soit au moyen d'une déclination de projet.

Les annes U et AU des PLU apparaissent plus propices sux projets de centrale solaire au sol, mais en application de l'article R 151-20 du code de l'orbanisme, il n'est pas envisageable de crère de telles aones en discontinuité totale des aones déjà urbanisées et des réseaux existants dans le soul but de lever les pastrictions poules en aones A et N.

Dans le cadre des cartes communales, les possibilités d'implantation en sectour non constructible sont encodrères par l'article L.151-4 du code de l'orbanisme, qui formaté les mêmes conditions que l'article L.151-11 pour les zones A et N des PLU. La différence séside dans l'absonce de régionent, qui ne permet pas de dedier des socteurs particuliers aux projets de centrale soluire.

Pour les communes dépourvaes de document d'urbanisme, des conditions similaires s'appliquent

Dectrine photovoltalique au sol - CDFENAF du Loient

September 2019 - 3

hors des parties urbanisées.

II. Le vide de la CDPENAF

L'installation de centrales photovoltalques au sol est nécessaire au développement de la production d'inorgies renouvelables, mais elle entraîne également une consommation d'espaces.

Leur développement est à étudier su regard des autres enjeux du territoire, tels que les enjeux agricoles, forestiers, de biodiversité, de paysage et patrimoine culturel.

La CDPENAF a pour rôle la princevation des surfaces agricoles, naturelles et forestières. A ce tirre, elle peut être sollicirie pour l'examen d'installation de centrale photovoltaique au sol dans délivents cas:

- su titre d'une demande d'autorisation d'arbanisme,
- su titre d'un document d'urbaniscoe.
- su titre de l'étade préalable et des mesures de compensation collective agricole.

L'instillation d'une centrale photosolutique au sol fait l'objet d'une demande d'autorisation d'arbanisme.

Il s'agit d'une demande de permis de construire qui releve de la compétence de l'Etat,

Cette demande sem examinée por la commission dans les cas suivants :

- lorsqu'elle porte sur une zone A ou N (si l'implantation du projet n'est pas prévue sur une friche industriélle ou urbaine mais sur un espace dont la vocation agricole sersit remire en cause ou comprometirail les activités agricoles;
- lorsqu'elle conceine un secteur situé en debors du périmitre urbanisable de la carte communale,
- lorsqu'elle concerne un secteur situé en dehors des parties actoellement exbanisées d'une commune au BOUL (il peut aussi s'agé d'un avis confineme sur une délibération présentée par une commune au RNUL.
- lorsqu'elle concerne un secteur situé dans une zone agricole protégie ou en espace boisé classé.

L'entallation d'une centrale photevoltaique au soi nécessite la révision d'un plan local d'arbanisme ou une déclaration de projet

Un plan local d'urbanisme doit faire l'objet d'une évolution (révision ou déclaration de projet) pour intégrer un projet d'installation d'une centrale photovolutique su sel. Cette installation fers Dobjet d'un STECAL identifie en socteur Apv ou Nyv.

La CDPENAF peut s'auto-saisir pour toutes questions relatives à une réduction des surfaces des cupaces naturelle, agricoles et forestiers.

L'instillation d'une centrale photovolutique su soi fait l'objet d'une étude prisiable et de compensation collective agracele

Une centrale photosvoltaique au soil est un projet soumis au disposité du décret du 31 août 2016. Elle cemplit camulativement les trois critiens prévan à l'article D. 112-1-18 du code mail et de la plehe maritime.

Il s'agit d'un projet soumis à une étude d'impact environnementale de façon systématique.

Decision photovoltalique au sol - CDPENAF du Loient

September 2019 - 4



L'imprisor du propre duit d'un visuire dans une ausse aprisode on namerille aven une affortante à une activent agracele dinns les 5 aus poécolent le dépêt, ou sur testes useficer qui est ou a été affortée à une activeit agracelle dinns les 5 aus en Debenace de discentent d'urbanicem, un dans une zone à urbanisme d'un ELU que a été affortée à une article agracele dans les 3 aus protedent la daire de dépêt du donce de formande d'autonismes, dispréchation ou d'adoption du projet.

La sarilior pellevire our ors nones est supérieure à 1 bectuse dans le Loient pariète du petiet du Loient du Tissue 2010.

III. La discirlar en matière d'installations photocoltaliques au sol

La carcalaire du 18 décembre 2009 relative au développement et au comble des consules photovoltaiques au sel.

Cette circulaire fine les orientations en matière de développement des installations plottevoltaliques au sol et défaui les modulates de leux contrôle

Elle commente les dispositions de décert n° 2009-1414 de 19 novembre 2009 qui, d'une part, précise les procedures applicables à un installations et aneltore lors contrôle es moçons de parmis de constituer, de la déchestion présidée, de l'évade d'apparent de l'exaguée publique et d'autre part, simplifie les procédures d'anteriorites d'explortes polvees par la les n° 2000-198 du 10 février 2000 estates à l'électricité et par le décert n° 2000-871 du 7 septembre 2000 pris pour sus accéliation.

Cette curvalujes rásillarque la priorité son implantations su sol sur les penes urbanisées et à subsancer des plans locaise d'arbanisme. L'implantation en assers agroules (A) et autorilles (N) constitue un después récours. L'article L. 151-11 du code de l'urbanisme permet ces implantations sons conditions particolaires.

Cetaticle privat que "donc les sons agricoles, naturalles ou forestières, le règlement paut :
L'9 descritor les constructions et intelligieurs nécessaires à des égapements solitorifs dés

17) Amortive les constructions et chauditation hoisessaires à des équipments solicités par la langui fils au nour pas inventigatifies aux l'exercicé d'une activité agravale, particule de désembles du territoire par activité de destinaire des activités agravales autres d'un sour implantées et qu'elles ne partient pas attentes d'un nouvegarde des apparen autres de et par la conseque."

Pour les projets de respectual pas ces dispositions particulières, le rovours se STECAL (article L. 131-13 du code de Durhamme) est nécessaire.

Ces constructions and aromices à l'arris prindrite de la CDPENAE.

Anni, seuls les projets sampaibles anne l'enersise d'use autivité aprisole et les le caractère naturel de la zone pourront être autorisés saux départere la rocotion de ces aones.

Dans le cas d'un champement de comage d'urbandonse, qui est demandé pour permettre le raiser en place de passaonse, la COPENAF emettre un rein favorable :

- us nue étude pidotogique na 2.70000° de la parcelle clause le proestiel agronomique de son sol on sons soit un maximum au niveau 2 de Pichelle de éléremantion. "Moulle et al., EUS, Vol 18, 2012" valide par 1798. A 2 con « Hettographich et rèpe de sol un la parcelle, une moyenne pondente des clauses de sols deson être réalisée, en limition de leur surface. Cette moyenne devra être indécineur à
- et si le péritimensire est propriétaire exploitant su présente un accord écrit du su de ses fermiers en place.

Decision planter-obstigue pa sal - CDPEXOF da Latast

September 2019 - 5

Dans le con d'une demande de permis de construire pour les passeurs sur une parcelle malatieurs en auex apricule de document d'urbonneur en vigoure, le CDPENAF émeties un avia formable :

- si une étude prédologique us l'5000⁶⁰⁰ de la parcelle classe le potentiel agressemque de sos sol ou son sons ses se manamen au spresson 3 de l'échéle de détenmantous, "Movile et al., EGS, Voll.15, Voll.16, Voll.1
- et si le portear de prejet justifie que l'implantation de la controle photovoltalque s'impacte pas l'activité agricelle de la pascelle en démantinsi que le pusseini documisque agricolle de la paccelle price les passemes est sus mesas represent au sandée agricole avant le projet.

Font cela, il deven produire une mailyne éconsenupe de la marge beine de la parcelle su cours des 3 desarres mateur et une étade évenimique du projet agricole cer magi sere les panaments. Le calció de la marge fruste ne presides pare se compte l'indémenté liés un paraments.

Le positionnement de la CDPENAF du Loiret

La CDPENAF de Loiest post être semeire à esaminer des projets de cremites photocolatiques un sol en avez A et N.

Four rappel, in doctrine traite des centrales photomolatiques au sul dans la mestare où la pose de passesses photomolatiques sur bilitateut est à pris bligare et as lai pus l'étipe de débuts. El consente de définir les propriets et les objectifs du terretineix, on leur avec la l'handre d'agriculture.

La position de la CDPENAF à mettre su début sensit

- de privilégair les letraux dégradés aou agrandes pour le photovoltaique se soi, les espacer nou stables et non novembles au public au persuntant pou d'activit pour la hisoloverable et la faint le défant des que les défaisses autovonters, servive, décharges, les friches automitéles (Ui) et occamentains (Uc), à rapprocher de la les Elas dans le color des amintagements commerciales.
- d'identifier dess les Inters documents d'urbasseurs, les termins deventries à ces mendiations photovoltaignes ses sel, et d'étadier l'impact de une ce partie de projet ser le consommation de finance.
- d'iviter les implantations dans les zonns Aux, en phase de dévoloppement, afin de limiter la acronomission de l'impace spécifique pone le planievollatique et de ne pas encourager la enterior de acomedies sonns.

Sugarent des projets phen-voltslispes en sel en zone A et N, leve quisillation sel possible en demier necessi census Findage Partiels L. 150-11 de soulé de l'arbassisse, à la cendition de been analyser la notion de compatibilité une d'immerce d'une activité apricele signification.

Crite notion ayant déjà Init l'objet de jurispodences («l' aumenes). Il Broftes en tenir compte étan l'analyse.

Doctar planyobitge as sel-CDPEXAF da Lusar

September 2019 - 6

L'insde pédelogique na intéressente maia elle a un volt et nécessite d'alemifier qui porte re colt (porters de groyet ou collectivité locale).

 Unide économique du projet agricole seta prise en sompte dans l'étade préalable de compensation vollective agricole.

Mise en ouvere de la présente doctrine :

La présente doctrine s'appliquera à ensepter du Ser Janeter 2020.

L'intoussante de la CDPENAF sur tous les projets photovoltsispen au sol, est applicable à compler de 24 septembre 2019, date de validation de la doctaine par la commann. Cette autosimine permettra à la commissione d'inversi une vionne géstale des projets dans le département.

Assesses

La jungrodence administrative

- La compatibilité d'une centrale soluire avec l'activité agricole est évaluire sottamment grâce aux évaluires de la paraprodezion.
- Le juge administratif virifie que l'implantation des passesses phonovoltaiques pomet l'exercice d'use neivrié agricole signification.
- Le Cenneil d'Etel dons un sepit du il Evreur 2017 (sociarie Photosolt a nasulir un serit de la CAA de Nante, sur le social "aprim juguant que la plantaism d'une juchier mellidire et l'annuliation de coches sellissons i summor le respont des dispositions de l'antucle L. L33-1 de coche fer Photosome, en igual au casactère d'acterité agricole de l'appositions de l'antucle L L33-1 de coche de l'Arbantame, en igual au casactère d'acterité agricole de l'apposition des plantais le cultures cérudireus periodensuset explodères et des activités agant vocation à se développer une les procédes considérables. Le propie pometait le manation ser le terrain d'anquestamen de popel d'une activité agricole significative, la cons administrative d'appet de Nante activité agricole significative, la cons administrative d'appet de Nante activité agricole significative, la cons administrative d'appet de Nante activité agricole significative, la cons administrative d'appet de

L'appréciation de l'autivité apricole se fiende sur les autivités qui y sont exercées mais également, le ous octatent, sur les senorelles autivités agricoles, pastendes ou linestitées qui auxunit sociation à y tive exercées, ou tomait comple de la superficie de la purvelle, de l'omprise du projet, de la annex des socie et des souges liamen.

Un arrêt de la CAA de Bredesen du 13 mars 2018 précise que le projet de la societé Photosol persont le maintens d'ann activité agricules significative. En effet, la decision précise qu'il cet pas réablé, que l'activité pastronie socionagie, associables de postecture sue entremine de tompeses d'alpagas, acrat incoinquellée avec l'implicatation d'une cermale photovoluique, luquelle a pris su ovangen les conscribintsques de l'élevage exastant en soviéevant la horient manutale sous les accesses.

Doctor platrochaps as sel-CDPEXAF de Lorer September 2019-7



5.5 Sélection d'articles de presse sur le projet

GÂTINAIS-PUISAYE ■ Des agriculteurs projettent de créer une ferme agrivoltaïque dispersée sur plusieurs parcelles

La République du Centre, 19/09/2022

L'énergie solaire est-elle dans le pré?

Entre Châtillon-Coligny et Saint-Mourice-sur-Aveyron. un projet prévoit l'installation de 115.000 panneaux solaires sur 111 hectares. Une consultation préalable au public vient de démarrer.

Sylvain Rioder

tylvain.nelkituscantreltanca.com

u marché du vendredt, à Chattlion-Coligny, peud'habitants sont encore au courant du projet de la Bergerie d'Edmond. Cette ferme agrivoltatique (alltant productions d'énergie solaire et agricole avec des brebis) pourraft votr le jour entre Chitillon et Saint-Maurice-sur-Aveyron. « l'ai peur que ça fasse moche dans le paysage, ces panneaux dans les champs, s'inquiète Gisèle. Et le jour où ça va s'arrêter, le démantélement va coûter trop cher ».

« Couvrant la consommation en électricité de 17.500 fovers =

Ce même matin, au foyer soctoculturel de la commune, les agriculteurs porteurs de projets étatent là pour répondre aux cratintes de tous, lors d'une permanence, jusqu'au 16 octobre, ils organisent une consultation préalable afin de « se concerter



avec le public, rassurer les gens, votr où fi y a des demandes particultères. Comme créer une hate pour "cacher" les panneaux », résume Philippe Charaix, l'un des sept agriculteurs associés de la Bergerte d'Ed-

Cette ferme agrivoltatique sera composée de 115,000 panneaux solatres, implantés dans le sol par des pieux, dispersés sur six tlots de parcelles, principale-

champs concernés (111 hectares, soit 152 terrains de football) sont des « parcelles à faible rendement, de mauvaise qualité Philippe Charatx, ausst adjoint à Chatillon-Coligny.

Les rangées de panneaux solatties, permettant aux tracteurs de

ment autour de la D52. Les permettra l'installation d'un « Jeune éleveur ovin ». Ainsi 800 brebts, destinées à l'agnelage, pourmient pattre. Philippe Charatx va plus lotn : « L'ombre pour les cultures », commente qu'offrent les panneaux servira d'abri aux animaux et l'été protégera les herbes du soleil ».

Selon les calculs de la société res seront espacées de six mè- GLHD, aménageur et financeur du projet, ces panneaux recoupouvoir passer afin de faire du vriraient 35 % des champs et fourrage « si besoin ». Le projet « les panneaux photovoltatques

pourraient produire (usqu'à 76 MWh à l'année. Couvrant la consommation en électricité de 17,500 foyers ». Le maire de Chattllon-Coligny, Florent De Wilde soutient l'idée, préférant voir des panneaux photovoltatques pousser plutôt que des éoliennes. La municipalité de Saint-Maurice a aussi donné son accept.

Après cette concettation d'un mots (avec des visites sur les sttes, une permanence et des contacts), un premier bilan sera tiré début 2023. Puis un dossier de demande d'autorisation sera adressé à la préfecture. Avant une enquête publique fin 2023 et la déciston de la préfecture l'année d'après.

« 55 tout se passe bien », les agriculteurs visent une mise enservice pour fin 2025.

CONCERTATION

Les dates. Ce samedi matin. une première visite sur site est organisée de 10 à 12 heures sur la route de Bonnière, à Chôtilion-Coligny. La prochaine visite se déroulers le 8 octobre de 15 à 17 heures au lieu-dit Lo Villeneuve à Saint-Maurice, Le motin (9 à 12 heures), une permanence des ogriculteurs ouverte ou public est prévue au même endroit.

Le public peut s'exprimer à : bergerie.edmond@gmail.com ou par courrier à La Bergerie d'Edmond, les Cocodeaux, 45230 Chittilion-Coligny. Ou visiter le site : www.bergerie-edmend.fr



Le Journal de Gien, 25/03/2021





Le Connecté.fr, 12/10/2022

Jesn-Pred Billesh

12 oct. 2022

Dés éleveurs également "cultivateurs d'énergie" : "Les moutons d'Edmond", un projet agrivoltaïque



L'ENIEU GLOBAL:

LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE AUGMENTE ET IL EST NÉCÉSSAIRE DE PRODURE DE L'ÉLECTRICITÉ AVEC DES ÉNERGIES RENOUVELABLES. LES PANNEAUX SOLAIRES OCCUPENT DE LA PLACE : COMMENT PRÉSERVER LA VOCATION AGRICOLE DE PARCELLES TOUT EN PRODUISANT DE L'ÉNERGIE SOLAIRE ?

L'ENJEU LOCAL: pour les agriculteurs, les difficultés pour relancer l'élevage dans notre région sont nombreuses : investissement initial très important (cheptel, bătiments, installation; implantations prairies...), rentabilité négative les premières années, écosystème local très réduit, accès au foncier. Ces difficultés sont accrues pour celui qui voudrait lancer seul un tel projet. Comment relancer l'élevage dans nos campagnes tout en pérennisant l'activité?



La Bergerie d'Edmond est une association regroupant 7 agriculteurs des communes de Châtillon-Coligny et Saint-Maurice-sur-Aveyron engagés dans une démarche d'agrivoltaisme sur leur territoire. Au cœur de leur projet il y a la création d'une exploitation d'élevage ovin avec l'installation d'un nouvel exploitant, Samuel, et un cheptel de 800 hrebis.

Leur projet est rendu possible économiquement par l'activité de production électrique réalisée en partenariat avec GLHD (Geren Lighthouse Dévelopement), société française implantée en région Nouvelle-Aquitaine, spécialisée dans l'aménagement de projets photovoltaiques). Mais pour que cela soit possible, il faut aussi le support des projet agriculteurs très récemment installés, qui mettent 111 ha à disposition et apporterent leur soutien tout au long du projet (parties prenantes du projet, mutualisation des outils agricoles au sein de la CUMA du Ronceau, complément de fourrage nécessaire disponible sur les parcelles des exploitations). En bref : l'union fait la force et rend possible ce projet agrivoltaique. Sur la base des données techniques et géographiques actuelles, les panneaux photovoltaiques du projet correspondent à une puissance installée de 70 MWc (Mégawatt-crète), pour une production annuelle de 82 000 MWh à l'année. Ceci représente 46 % de la consommation d'électricité du territoire de la Communauté de Communes Canaux et forêts en Gétinals (source Enedit).

L'élevage ovin est particulièrement adapté : les moutons entretiennent la végétation sous les panneaux, et bénéficient d'une surface abritée et suffisante pour nourrir l'ensemble du treupeau. La prise en charge d'une partie de l'investissement, grâce aux retombées issues du projet photovoltaïque, permettent de pérenniser l'installation d'un éleveur ovin et la création d'une filière de production et de consommation locales.

EN SAVOIR PLUS: www.hergerie-edmond.fr/



5.6 Compte-rendu de la permanence du 16 septembre 2022



Une germanence a été organisée par les porteurs du projet au foyer socio-culturel de Châtilion-Coligny le 16 septembre 2022, de 9h à 12h.



16 personnes sont venus à la rencontre des porteurs du projet dans le cadre de la permanence. Il s'agissait pour moitié de journalistes du territoire et d'élus châtilionnais, et pour moitié d'habitants du territoire.

Pholeurs agriculteurs, membres de l'association La Bergerle d'Édimond, étalent présents pour accueille les viulteurs et leur présenter le projet.

Il a notamment rappelé les chiffres clefs du projet de ferme agrivoltaique, qui rassemble, sur les mêmes sites :

- un troupeau de 800 brebis sur une zone de 111 hectares composée de plusieurs parcelles situées sur les communes de Châtillon-Coligny et Saint-Maurice sur Aveyron.
- une production photovoltalque couvrant la consummation en électricité de 17 500 foyers, soit la totalité de la communauté de communes Canaux et forêts en Gâtinais qui comptait 12 000 ménages en 2019.

Les agriculteurs ont insisté sur le fait que ce projet visait à pérenniser le netour de l'élevage sur le territoire et qu'ils avaient voulu associer les riennains et autres habitants du territoire à la conception du projet à travers la tenue d'une concertation volantaine dont la présente permanence était la première manifestation.

Concertation - La Bergerie d'Edmond Permanence du 16/09/2022

page 1 sur 2



Au cours des échanges ont émergé deux thématiques principales de discussion :

- la répartition du projet en plusieurs parcelles et
- le rôle de l'intégration paysagère dans le projet.

Plusieurs participants ont accueilli favorablement le caractère dioximiné du projet. Beaucoup avaient cru comprendre que l'ensemble du projet occuperait une parcelle unique de 111 hectares. Les porticipants ont notamment jugé favorablement le choix de sélectionner des parcelles distantes présentant des caractéristiques complémentaires pour le troupeau thumidée, ensoleilement, richesse du soil.

Les porteurs du projet veulent notamment associer les participants à l'intégration paysagère des parcelles. L'installation de hairs est prévue pour favorior la diversité biologique (insectes, auflaune) et mettre en valeur le territoire ainsi que l'aménagement proposé. Le public se mentre intéressé à participer à ce travail de conception à venir.

Concertation - La Bergerie d'Edmond Permanence du 16/09/2022

page 2 sur 2



5.7 Compte-rendu de la visite de site du 17 septembre 2022



Visite de terrain du 17 septembre 2022. à Châtillon-Coligny



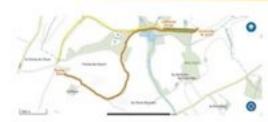
Une visite de terrain a été organisée par les porteurs du projet sur le site de Chilitilion-Colligny le 17 juin 2022, de 9h30 à 12h00.

La visite a réuni une vingtaine de participants.

Son déroulé était le suivant :

- Accueil au niveau du départ de la randonnée ;
- Présentation générale du projet, de l'équipe et de la concertation :
- Présentation itinérante (marche) jusqu'au site potentiel d'implantation de la bergerie ;
- Présentation des structures supportant les panneaux solaires ;
- Présentation de la race de moutons pressentie pour le projet d'élevage;
- Echanges avec les participants au fit de la visite.





L'itinéraire de la visite figure sur la corte ci-dessus. Le paint de départ se situe au « Porking-Acquell », à l'auest. Le pré est rejoint par le nard (tracé joure), et quitré par le sud (tracé orange).



La carte ci-dessus figure les parcelles concernées par le projet. En rouge, le point de départ de la balade commentée. En bleu, le lieu d'explication et de présentation des parcelles du projet.

1. Introduction au projet et aux porteurs du projet

Gilles VAN KIMPEN, président de l'association La Bergerie d'Edmond, accueille les participants et rappelle les principes de l'agrivoltaisme. Il se présente et inuite les autres porteurs de projet à faire de même.

Les membres de l'équipe projet se présentent brièvement à leur tour.

Concertation - La Bergerie d'Edmond Visite de terrain du 17/09/2022

page 2 sur 6

Concertation - La Bergerie d'Edmond Visite de terrain du 17/09/2022

page 1 sur 6





Gilles VAN KIMPEN, La Bergerie d'Edmond, présente l'objectif de la visite de site et rappelle la velonté des pomeurs du projet d'associer les diverains et habitants du territoire des la phase amont du projet à travers l'organisation d'une concertation volontaire dont la présente violte de site est la seconde manifestation (après la permanence en mainie de Châtifon-Colligny la veilla).

Il rappelle les chiffres-clef du projet, qui prévoit :

- un troupeau de 800 brebis sur une zone de 111 hectares composée de plusieurs parcelles situées sur les communes de Châtilion-Coligny et Saint-Maurice sur Aveyron,
- une production photovoltalique couvrant la consommation en électricité de 17 500 foyers, soit la totalité de la communauté de communes Canaux et forêts en Gâtinais qui comptait 12 000 ménages en 2019.

Gilles VAN KEMPEN revient ensuite sur l'origine du projet et son ambition. Il indique notamment que l'agrivoltaisme permettrait de pérenniser le retour de l'élevage sur le territoire tout en inscrivant ce dernier dans une production d'énergie moderne et propre.

Il indique également que le nom La Bergerie d'Édmond est un clin d'aril à la commune de Châtilion-Coligny, Tieu de nuissance d'Édmond Becquerel, découvreur de l'effet photoélectrique exploité dans les panneaux photovoltaiques.

Sylvain GUINEBERTEAU, chef de projet pour GURD¹, insiste sur le fait que la dimension agricole du projet en convoltue le cœur et revient sur les aspects techniques du projet électrique. Il rappelle notamment que les panneaux photovoltaiques, installés sur des portants, permettraient d'ombrager un tiers des surfaces agricolles du projet, au bénéfice des moutons.

Il revient également sur la décision de GUHD d'effectuer un raccordement souterrain du projet au réseau de transport d'électricité, afin d'empêcher toute muisance visuelle pour les riverains. Il précise que le poste source le plus proche qui permette une connexion au réseau est situé à Nogené-sur-Vernisson et que l'énergie produite par les panneaux solaires serait notamment consommée dans toutes les communes avoisinantes.

Gilles VAN KEMPEN, La Bergorie d'Edmond, propose de commencer la randonnée jusqu'au site pouvant accueillir le bâtiment de la Bergorie à l'avenir.

Les participants cheminent en petits groupes le long des espaces boloés, des zones humides et des champs et peuvent observer plusieurs onimoux.

Le second site de la visite, un champ environné par des baix, est occupé par une installation témoin comportant une zone clâturée de 500m², un traupeau d'une dizaine de brebis, un tractrur, deux supports en bais et des panneaux photovoltaiques.

Concertation - La Bergerie d'Edmond Visite de terrain du 17/09/2022 page 3 sur 6





2. Présentation du modèin d'élevage

Gilles VAN KEMPEN, La Bergerie d'Edmond, présente le site et invite Samuel MARIGUERITE à donner des précisions sur le projet agricole.

Samuel MARGUERTE, futur éleveur de la Bergorie d'Edmand, indique que la race sélectionnée est le mouton Mongahire dont les qualités de rusticité, de prolificité et de production sont adaptées aux caractéristiques des parcelles du projet. Il rappelle que cellesci ont été choixies pour leur faible rendement et leur capacité à retenir l'eau (terrains humides ou verd).

Un participant demande comment la production bouchère pourra se démanquer de la concurrence et si les circuits courts sont envisagés.

Samuel MARGUERITE, futur élevieur de la Bergerie d'Edmond, explique que le classement en BIO de l'exploitation n'est pas envisagé aux conditions de marché actuelles, car cela interdirait le recours aux antibiotiques. Cependant, il indique que son exploitation serait le fruit d'une agriculture raisonnée » en ceci que les brebis palitaient sur des terrains ouverts et non traités, or qui l'avoriscrait la biodiversité sur le territoire.

Giffes VAN KEMPEN, La Beggerie d'Edmond, complète le propos et indique que si la demande du berritoire est suffisante, les circuits-courts seraient privilègées pour le bénéfice de l'éleveur comme des conseensateurs. Il renouvelle le souhait que ce projet se fasse au service du hardisties.

Un participant demande quelle sera la synergie avec l'activité de production électrique.

L'équipe projet répond que les deux activités sont motuellement bénéfiques : les moutons entretiennent le terrain et favorisent l'accès des équipes de maintenance à moindre coût, ils bénéficient aussi de l'ombre portée des panneaux en cas de forte chaleur.

On précise également que les moutons seront déplacés chaque jour à l'aide d'une clôture mobile afin d'entretenir régulièrement le terrain tout en bénéficiant d'herbe fraîche.

Concertation - La Bergerie d'Edmond Visite de terrain du 17/09/2022 page 4 sur 6

¹ Groen Light Youse Development est le maître d'ouvrage aménageur du projet énergétique





Une participante demande si les panneaux seront disposés en rangées et s'ils seront mobiles.

Sylvain GUINEBERTEAU, chef de projet GLHO, confirme que les panneaux seront disposés en rangées écartées de quelques mêtres, comme décidé par les agriculteurs porteurs du projet. Il ajoute que pour des raisons de sécurité et de confort du bétail, ainsi que de maîtrise des coûts de maintenance, les panneaus seront fixes.

Un participant demande à qui appartiendrait un éventuel stockage de l'électricité.

Sylvain GUINEBERTEAU, chef de projet GLHD, répond que le projet ne comporte pas de modalités de stockage à ce stade.

Un participant demande si le vent et les tempêtes sont sources de risques substantiels pour l'installation.

Sylvain GUINEBERTEAU, chef de projet GLHD, indique que les supports des panneaux photovoltaïques sont dimensionnés pour résister aux bouvrasques et aux intempéries. Il précise que de fortes grêles peuvent endommager les panneaux photovoltaïques et réduire leur rendement.

Un participant demande si la récupération d'eau est planifiée.

Gilles VAN KEMPEN, La Bergerie d'Edmond, explique que cela ne fait pas partie du projet et que les prés auront besoin de l'eau pour fournir la pâture nécessaire au troupeau.

Il invite les participants à se déplacer à l'orée du bois.

Les participants se déplacent jusqu'à l'angle du bois.

3. Présentation des parcelles du projet et fin de la visite

Giffes VAN KEMPEN, La Bergerie d'Edmond, montre une des parcelles destinées à accueillir des panneaus photovoltalques. Il indique qu'un travait d'innégratien paysagène ambitieux sera engagé, notamment à travers la définition des limites de site et de leur buissonnement éventuel par des haies. Il invite tous les participants à y participer afin de co-définir les essences de plantes et d'arbres et les points de vue sur le projet.

Une participante fait remarquer qu'un projet d'éoilennes se monte au Nord-Est de l'horison et regrette que personne n'en ait été informé en amont.

Un participant demande si l'équipe bénéficie d'un REX sur ce type de projet.

Gilles VAN KEMPEN, La Bergerie d'Edmond, remarque que les panneaux solaires sont moins sujets à tension que les éoliennes.

Les participants se mettent en route pour revenir ou point de départ.

Concertation - La Bergerie d'Edmond Visite de terrain du 17/09/2022 p.



Gilles VAN KEMPEN, La Bergerie d'Edmond, remercie les participants. Il les invite à parier du projet autour d'eux et à être présents aux prochains rendez-vous de la concertation.

Fin de la visite vers 11h30



Concertation - La Bergerie d'Edmond Visite de terrain du 17/09/2022

page 6 sur 6



5.8 Compte-rendu de la permanence et de la visite de site du 8 octobre 2022



Permanence et visite de site du 8 octobre 2022 à Saint-Maurice-sur-Avevron

Une permanence a été organisée par la Bergerie d'Edmond au lleu-dit La Villeneuve à Saint-Maurice-sur-Aveyron le 8 octobre 2022, de 9h à 12h. Une visite de site a ensuite été organisée au cours de l'aprèt-midi.



1. Déroulé de la permanence

Une personne est venue à la rencontre des porteurs du projet dans le cadre de la permanence.

Plusieurs agriculteurs, membres de l'association La Bergerie d'Édmond, étaient présents pour acqueillir les visiteurs et leur présenter le projet.

ils ont notamment rappelé les chiffres clefs du projet de ferme agrivoltalque, qui rassemble, sur les mêmes sites :

- un troupeau de 800 brebis sur une zone de 111 hectares composée de plusieurs parcelles útuées sur les communes de Châtillon-Colligny et Saint-Maurice sur Aveyron,
- une production photovoltalque couvrant la consommation en électricité de 17 500 foyers, soit la totalité de la communauté de communes Canaux et forêts en Gátinais qui comptait 12 000 ménages en 2019.

Concertation - La Bergerie d'Edmond

Evenements du 08/10/2022

Page 1 our 2



Les agriculteurs ont insisté sur le fait que ce projet visait à pérenniser le retour de l'élevage sur le territoire et qu'îls avaient voulu associer les riverains et autres habitants du territoire à la conception du projet à travers la tenue d'une concertation vollontaire dont la présente permanence était la ³⁴⁴ manifestation.

2. Déroulé de la visite de site

Environ 15 participants ont participé à la visite de site qui se déroulait autour du lieu-dit La Wileneuve.

Gilles VAN KEMPEN, La Bengerie d'Edmond, présente l'objectif de la visite de site et revient plus langement sur les objectifs de la concertation volontaire engagée par les porteurs du peulet.

Après être revenu brièvement sur les chiffres clef du projet, il témoigne de l'origine du projet, et de son ambition. Il indique notamment que le nom La Bongerie d'Édmond est un clin d'obl. à la commune de Châtilion-Coligny, lieu de naissance d'Edmond Becquerel, découvreur de Teffer photoétetrique exploité dans les panneaux photoetatiques.

Au cours des échanges, les participants semblent avoir un avis positif pour le projet. Une question importante émerge sur l'arigine des ponneous photovoltoliques (origine françoise ou sout.

A ce jour il n'existe pas d'outil européen de fabrication de panneaux photovoltoiques soffisionment important pour faumir le matériel permettant la construction de ces installations. L'approvisionnement est danc pour le mament tourné vers des producteurs associauxs.

Cependant, les commandes des panneaux photovoltoliques pour la construction du projet agriunhalque de la Bergerie d'Edmand se fevant dans plusieurs années et il est possible qu'a ce moment des usines de fabrication soient en fanctionnement en France ou en Europe. Dans se ost, ces pistes d'approvisionnement sevant évidenment étudiées.

Cédric CHAPEUER, berger à Beaulieu-sur-Loire, se dit intéressé à discuter avec les porteurs de projets pour obtenir un retour d'expérience et éventuellement prendre part à un projet analogue.

Les porteurs du projet accueillent favorablement cette initiative et remercient les participants.

Fin de la visite.

Concertation - La Bergerie d'Edmond

Evenements du 08/10/2022

Page 2 sur 2



bergerie-edmond.fr